

Une manifestation étudiante vire à l'émeute au caucus du PLQ

Page A 3



La CSST paie la marijuana d'un accidenté du travail

Page A 4



www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCVI N° 34

LE JEUDI 17 FÉVRIER 2005

87¢ + TAXES = 1\$

Hydro-Québec reconnaît ses torts

Caillé annonce un plan d'action pour améliorer la sécurité des installations

ROBERT DUTRISAC
CLAIRANDRÉE CAUCHY

«**T**roublé par les images diffusées mardi sur les ondes de Radio-Canada, le p.-d.g. d'Hydro-Québec, André Caillé, a annoncé hier un plan d'action pour accroître la sécurité de ses installations de production et de transport d'électricité.

«Les images que j'ai vues étaient inacceptables. [...] On passe en mode opérationnel pour mettre en place les mesures requises pour corriger la situation», a fait valoir M. Caillé, adoptant un ton nettement moins agressif que la veille. Il avait alors accusé le journaliste de Radio-Canada de s'être livré à une «mise en scène» grâce à la collaboration d'un employé d'Hydro qui l'aurait aidé à pénétrer dans LG-2. Hydro-Québec avait demandé en vain lundi une injonction pour retarder de trois jours la diffusion du reportage, invoquant la «sécurité nationale».

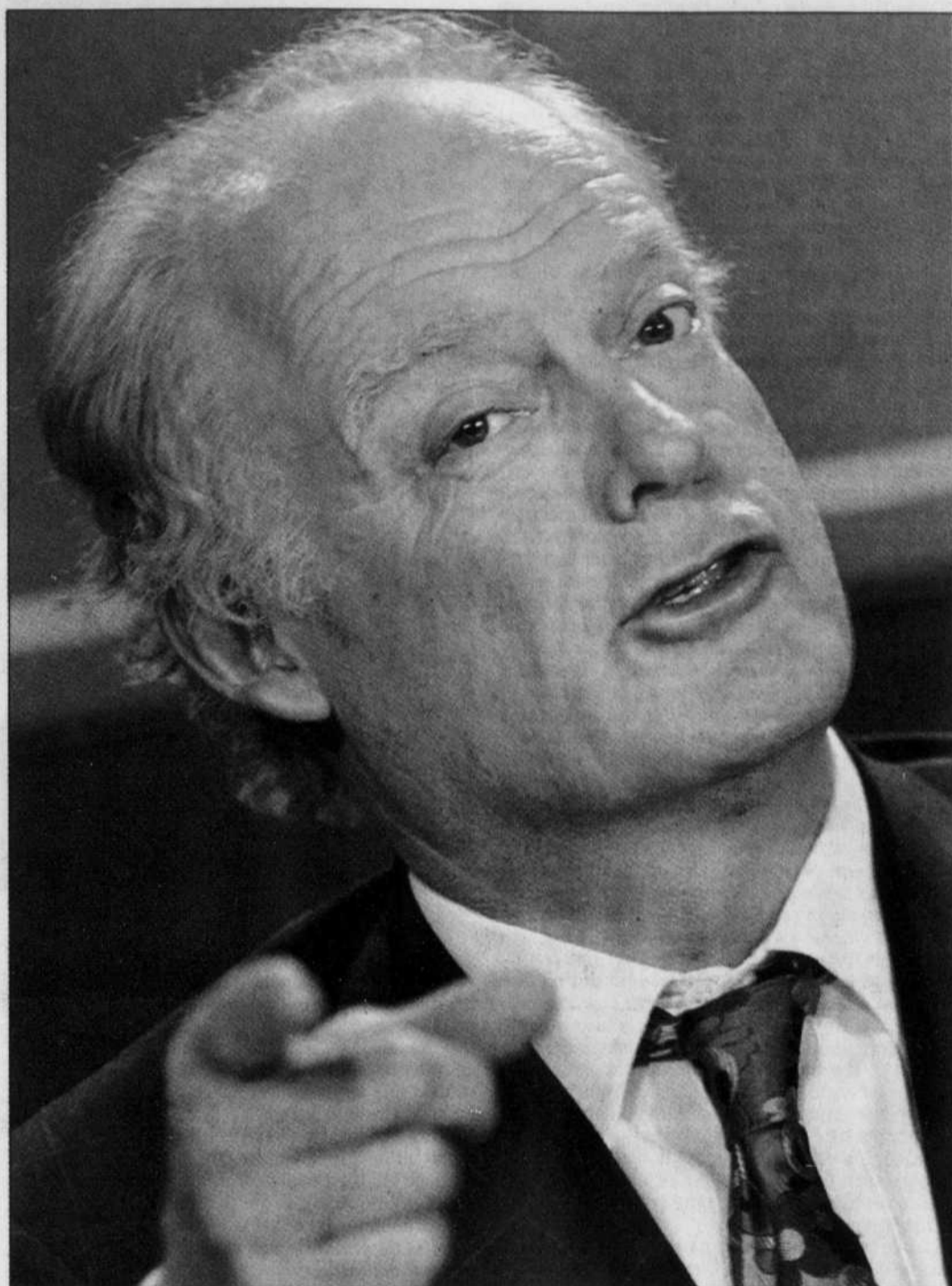
La direction d'Hydro-Québec a reconnu que les mesures de sécurité décrétées dans la foulée du 11 septembre 2001 tardent à être mises en œuvre. «C'a pris un temps qui peut sembler long. Dans la plupart des cas, ces mesures sont identifiées et pourraient être mises en œuvre. Je le reconnais si on peut regretter une chose, et je le regrette, c'est les délais», a affirmé le président de la division distribution

d'Hydro-Québec, Thierry Vandal, notant qu'il y a bel et bien des «failles» dans le système.

«Nous sommes en voie — c'est engagé depuis plus d'un an — de passer à un système sous clé avec alarme d'intrusion reliée à des centrales de contrôle. [...] Certaines installations les plus stratégiques étaient également en voie d'être dotées de systèmes de télésurveillance ciblée», a expliqué M. Vandal. Si ces systèmes avaient été mis en place, les images du journaliste Christian Latreille pénétrant dans LG-2 auraient été immédiatement visionnées par un agent de sécurité, qui aurait alors pu intervenir.

VOIR PAGE A 8: HYDRO

■ L'éditorial de Bernard Descôteaux en page A 6



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«Les images que j'ai vues étaient inacceptables. [...] On passe en mode opérationnel pour mettre en place les mesures requises pour corriger la situation», a déclaré hier le p.-d.g. d'Hydro-Québec, André Caillé.

CHUM: l'étude sur la sécurité est jugée déficiente

L'analyse de SNC-Lavalin ne correspond pas aux critères reconnus par le gouvernement

KATHLEEN LÉVESQUE

SNC-Lavalin a réalisé l'analyse de vulnérabilité du site d'Outremont pour l'implantation du futur CHUM en ayant recours à une méthodologie déficiente qui occulte les conséquences d'accidents ferroviaires avec des matières dangereuses.

Trois experts gouvernementaux ont confirmé au Devoir que la façon de faire de la firme d'ingénierie, qui a consisté à calculer les probabilités de risques liés au projet de technopole de la santé et du savoir, ne correspond pas aux critères reconnus par le gouvernement. Au sein de l'administration publique, on privilégie l'approche dite déterministe, soit le relevé des conséquences et l'établissement des moyens pour y faire face.

Or la firme SNC-Lavalin s'est attardée aux probabilités, ce qui lui fait dire dans la conclusion de son étude sur Outremont (la seule partie rendue publique à ce jour) que le risque est très faible, soit «une probabilité d'un accident à tous les 8000 ans». Selon cette logique de calcul des probabilités, le déraillement d'un

«Il ne s'agissait pas d'analyses de risques mais d'analyses d'opportunité»

VOIR PAGE A 8: CHUM

Une gifle des enseignants aux artistes

La CSQ refuse de signer un protocole d'entente avec l'UDA

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Le président de l'Union des artistes (UDA), Pierre Curzi, a essuyé une importante rebuffade hier de la part des membres de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Alors qu'il s'apprêtait à prononcer devant eux une allocution pour promouvoir un protocole de collaboration entre les deux syndicats, M. Curzi a dû annuler son boniment puisque l'assemblée a refusé de parapher l'entente sur-le-champ.

Furieux, le comédien a immédiatement dénoncé l'attitude de certains membres de la CSQ «qui s'essuient les pieds sur les artistes», les accusant de vouloir réduire les membres des groupes culturels à des «victimes» plutôt que de leur tendre la main.

C'est un soudain revirement de situation qui a grandement modifié l'humeur du président de l'UDA en cours de journée. Parti le matin de Montréal pour rejoindre les membres de la CSQ réunis à Québec en conseil général, Pierre Curzi avait d'abord confié au Devoir son enthousiasme devant la signature du protocole d'entente entre la Centrale des syndicats du Québec et l'Union des artistes.

Le comédien, dont la venue à Québec était soulignée le matin par la CSQ sur le fil de presse, devait évoquer dans son allocution les conditions socioéconomiques des artistes, «la nécessité de resserrer les liens entre le milieu scolaire et le milieu culturel».

VOIR PAGE A 8: UDA

INDEX

7	78313 00067	2	
Annonces.....	B 5	Idées.....	A 7
Avis publics.....	B 4	Météo.....	B 5
Culture.....	B 7	Monde.....	A 5
Décès.....	B 5	Mots croisés.....	B 4
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

Tout est à recommencer

La LNH annule officiellement le calendrier 2004-05

JEAN DION

Y en aura pas de facile, raconte la sagesse populaire, et on sait maintenant qu'y en aura pas de difficile non plus parce qu'y en aura pas du tout: le match est terminé avant même d'avoir commencé. Hier après-midi à New York, après cinq mois de lock-out, le commissaire de la Ligue nationale de hockey Gary Bettman a annoncé l'annulation officielle du calendrier 2004-05, la LNH et l'Association représentant ses joueurs n'ayant pu, en dépit d'un barrage d'offres et de contrepropositions de la onzième heure, combler le fossé qui les séparait.

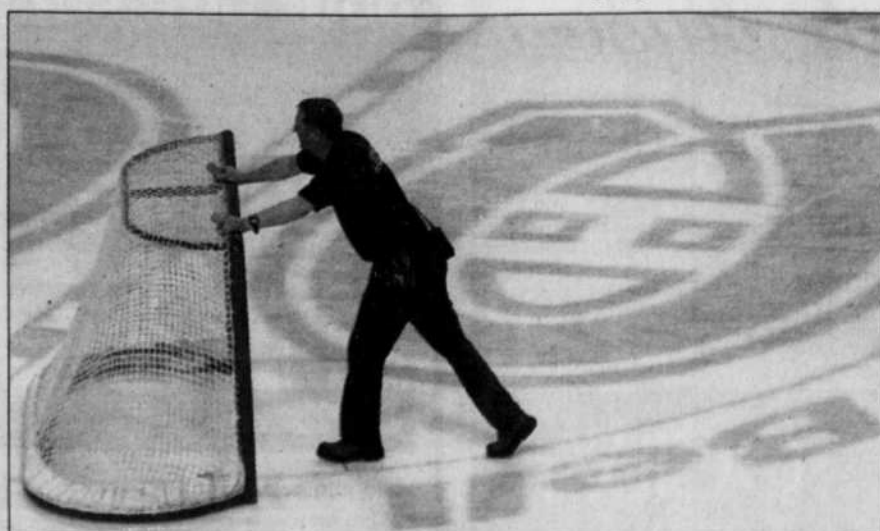
«Lorsque je me suis présenté devant vous en septembre, j'ai dit que nos équipes ne joueraient pas tant que nos problèmes financiers ne seraient pas réglés. Aujourd'hui, il est de mon triste devoir d'annoncer qu'en l'absence d'une solution, il n'est plus possible d'envisager même une saison abrégée. Je ne peux donc que déclarer formellement que la saison 2004-05 n'aura pas lieu», a déclaré M. Bettman lors d'une conférence de presse, précisant que la décision était irrévocable.

«C'est une journée triste et regrettable dont nous aurions tous souhaité qu'elle soit évitée», a-t-il dit, ajoutant qu'il se sentait personnellement très mal («terrible») et que les fans et les employés des équipes de la LNH «méritent mieux que ça». Mais sans ce qu'il appelle un «partenariat» entre les proprios et les joueurs, la situation n'aurait fait qu'empirer.

À la fin des discussions, les propriétaires proposaient un plafond salarial de 42,5 millions \$US par équipe par année alors que les joueurs offraient un plafond de 49 millions \$US. Mais cette différence en apparence

VOIR PAGE A 8: LNH

■ Autres informations en page B 6



REUTERS

Le président du Canadien, Pierre Boivin, reconnaît que la pente à remonter pour retrouver la faveur du public sera abrupte.

LE MONDE

Liban: les obsèques d'Hariri tournent au rassemblement antisyrrien

■ À lire en page A 5

attitude jazz

couleur
JAZZ
91,9

Radio Nord Communications
en partenariat avec L'Équipe Spectra

LES ACTUALITÉS

Kyoto: l'opposition attend les résultats

JEANNE CORRIVEAU
ALEC CASTONGUAY

Le gouvernement fédéral a traversé péniblement hier la première journée du Canada sous l'enseigne du protocole de Kyoto, subissant les firs croisés de l'opposition à la Chambre des communes et se faisant rappeler par Québec que la province ne veut pas payer une note plus salée que les autres dans ce dossier. Même l'annonce faite par le premier ministre Paul Martin que Montréal obtiendra la prochaine grande conférence sur les changements climatiques s'est retournée contre Ottawa.

Hier matin, Paul Martin et son homologue québécois, Jean Charest, ont confirmé le choix de Montréal comme hôte de la 11^e Conférence des parties (COP-11) signataires du protocole de Kyoto, qui se tiendra au Palais des congrès l'automne prochain et devrait réunir plus de 6000 délégués de 160 pays. La conférence de presse qui s'est tenue dans le chic hall d'honneur de l'hôtel de ville de Montréal n'a pas permis d'en apprendre davantage sur la stratégie que le premier ministre Martin compte adopter pour lutter contre le réchauffement climatique.

Au terme des discours de circonstance, les deux premiers ministres et le maire Tremblay se sont empressés de quitter les lieux, laissant aux deux ministres de l'Environnement le soin de répondre aux questions des journalistes. Le ministre québécois de l'Environnement, Thomas Mulcair, a juré que le Québec ne fera pas les frais de la mauvaise performance de plusieurs provinces canadiennes en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

«Le Québec a déjà dépensé énormément pour être dans une situation enviable où on produit la moitié moins de gaz à effet de serre que la moyenne canadienne. Ces efforts du passé consentis par le Québec doivent être reconnus et vont être reconnus dans l'entente que je vais signer avec mon homologue fédéral», a-t-il promis, lui qui a cité les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et de l'Ontario comme les moins performantes. A ses côtés, Stéphane Dion s'est dit d'accord avec M. Mulcair.

Le ministre québécois de l'Environnement en a profité pour vanter le projet de son gouvernement d'aller de l'avant avec le prolongement des autoroutes 30 et 50 qui, dit-il, permettra de réduire le nombre de camions sur l'île de Montréal et, par conséquent, diminuera les émissions de GES.

«J'ai très hâte de voir les études de M. Mulcair qui vont nous démontrer que l'autoroute 50 va régler quoi que ce soit au niveau de la circulation automobile à Montréal ou du transport par camion», rétorque Steven Guilbeault, porte-parole de Greenpeace-Québec. S'il déplore l'absence de plans de lutte aux deux ordres de gouvernement, il se réjouit de la pression qu'exercera sur le Canada la tenue à Montréal de la conférence internationale sur les changements climatiques, car «on aura intérêt à montrer à la face de la planète que nous sommes capables de relever ce défi-là», dit-il.

Sous les feux de l'opposition

De retour à Ottawa pour la période de questions à la Chambre des communes, Paul Martin a vite compris que les partis d'opposition n'allaient pas le féliciter pour l'annonce de la conférence de Montréal. Les conservateurs, le Bloc québécois et le NPD ont plutôt mitraillé de critiques le gouvernement.

N'ayant aucune arme pour se défendre, sauf la maigre excuse qu'un éventuel plan pour atteindre les objectifs de Kyoto sera dévoilé plus tard ce printemps, le gouvernement libéral a dû encaisser les coups. «Depuis 1997, vous avez dépensé près de quatre milliards de dollars pour lutter contre les gaz à effet de serre et il n'y a eu aucun résultat. Combien ça va coûter pour avoir des résultats?», a demandé le chef conservateur, Stephen Harper.

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de lutter contre les changements climatiques, le gouvernement a effectivement pris des mesures totalisant 3,7 milliards de dollars depuis 1997, dont deux milliards dans le budget de l'an dernier.

Or rappelons que l'objectif du Canada est de réduire de 6 %, d'ici 2012, ses émissions de GES par rapport au niveau de 1990, un niveau qu'il dépasse de 20 % aujourd'hui. Aucune réduction n'a été enregistrée depuis 1997 malgré les sommes investies. Pendant ce temps, au Québec, ce taux est maintenant évalué à 5 % au-dessus de celui de 1990.

A un Paul Martin qui se vantait de prendre le leadership mondial de Kyoto avec la conférence de Montréal, le NPD a répliqué que, «si le futur de la planète dépend du leadership du Canada, la planète sera ruinée avant longtemps, parce que ce gouvernement ne fait rien de significatif pour atteindre Kyoto. Une conférence, ce n'est pas un plan!», a tonné le député Bill Blaikie.

Le Bloc aussi attend avec impatience le dévoilement d'un plan concret pour atteindre les objectifs de Kyoto.

Le Devoir

Mariage gai

Le respect de la Charte ou des traditions?

Paul Martin et Stephen Harper confrontent leurs principes, tandis que Gilles Duceppe parle d'amour

MANON CORNELIER

Ottawa — Selon Paul Martin, refuser à une minorité un droit fondamental protégé par la Charte exige de se demander où s'arrêtera l'érosion des droits minoritaires. Pour Stephen Harper, le mariage homosexuel n'est pas un droit fondamental, et abandonner la définition traditionnelle du mariage représente au contraire un «assaut contre le multiculturalisme» et un risque pour la liberté de religion. En présentant ces visions diamétralement opposées, les deux chefs ont mis la table hier en vue d'un débat acrimonieux sur le projet de loi portant sur le mariage civil.

«La question fondamentale qui nous intéresse aujourd'hui est de savoir si les droits de tous les Canadiens doivent être respectés. Je crois que oui. [...] Si nous n'avancions pas, nous faisons un pas vers l'arrière. Si nous ne protégeons pas un droit, nous le nions», a déclaré le premier ministre dans le discours le plus éloquent qu'il ait fait sur le sujet jusqu'à présent.

En cette première journée de débat aux Communes, M. Martin s'est méthodiquement attaqué aux arguments de ses opposants. Il a rappelé, citant la Cour suprême au passage, que la Charte protège la liberté de religion, qu'un référendum sur le mariage homosexuel équivaldrait à soumettre les droits des minorités au diktat de la majorité et que la création d'une union civile pour les gais et lesbiennes, ce que seules les provinces sont habilitées à faire, nierait leur droit à une véritable égalité.

M. Martin a longuement expliqué son opposition à tout recours à la clause dérogatoire, le seul mécanisme disponible, a-t-il insisté, pour renverser les décisions des tribunaux inférieurs et maintenir la définition traditionnelle du mariage.

«Le débat d'aujourd'hui ne porte pas sur la question de savoir si on devra modifier la définition de mariage, elle a déjà été modifiée, a-t-il dit. Le débat se résume à savoir si nous devons passer outre à un droit déjà établi. Le débat se résume à la Charte, à la protection des droits des minorités et à savoir si le gouvernement devrait invoquer la disposition de dérogation.» Il a accusé ceux qui prétendent le contraire — Stephen Harper et son parti, en l'occurrence — «de ne pas être honnêtes avec les Canadiens» mais de faire preuve «de mauvaise foi».

Lui-même n'aurait jamais recours à cette clause, a-t-il dit, car «un premier ministre qui se sert des pouvoirs qui lui sont conférés par sa fonction pour nier explicitement, plutôt que d'affirmer, un droit inscrit dans la Charte lancerait à toutes les minorités le message suivant: elles ne peuvent plus se tourner vers le dirigeant du pays et vers la Constitution pour assurer leur protection, leur sécurité et la garantie de leur liberté».

Paul Martin a insisté à chaque détour sur les droits des minorités et le caractère fondamental de la Charte. Il a bien mentionné les gais et les lesbiennes, la lente évolution de leurs droits et le caractère inacceptable de toute discrimination à leur endroit, mais ce n'était pas tant eux qu'il visait que les minorités ethniques auprès desquelles le Parti conservateur, pour des motifs électoralistes avoués, a lancé cet hiver une campagne publicitaire contre les mariages homosexuels.

Les conservateurs, eux, n'ont pas oublié à quel point le débat autour de la Charte leur a coûté cher lors de la dernière campagne électorale, d'où la décision du chef de ne pas aborder la question sous cet angle. Il s'est plutôt livré à un long exposé à saveur juridique pour appuyer ses arguments. Son parti veut un compromis qui, sans invoquer la clause déro-



Les lignes de force du débat sur le mariage entre conjoints de même sexe ont été tracées hier par le premier ministre Paul Martin, le chef conservateur Stephen Harper et le leader bloquiste Gilles Duceppe. Si le premier ministre a invoqué le respect de la Charte, et M. Harper, celui de la tradition, il aura fallu attendre l'intervention de Gilles Duceppe pour entendre parler d'amour et d'engagement.



PHOTOS JIM YOUNG REUTERS

gatoire, maintiendrait la définition traditionnelle du mariage tout en reconnaissant aux gais et lesbiennes les mêmes droits et responsabilités que ceux dont jouissent les gens mariés.

Selon lui, le Parlement a le droit de le faire, malgré ce que prétend M. Martin, car la Cour suprême, en refusant de se prononcer sur la définition traditionnelle du mariage, lui a laissé la voie libre. M. Harper s'insurge contre la volonté des libéraux d'en faire un débat autour de la Charte car, selon lui, l'accès au mariage gai n'est pas un droit fondamental. C'est un choix politique, dit-il, qui démontre, de la part du gouvernement, «une insensibilité impardonnable face à toutes les communautés culturelles» et un «assaut contre le multiculturalisme».

Les accusations de malhonnêteté intellectuelle et d'hypocrisie que se sont mutuellement lancées les chefs libéral et conservateur laissent présager des échanges houleux entre les députés des deux partis. Le Bloc québécois et le NPD ne se sont pas laissés

entraîner sur ce terrain. Le chef bloquiste Gilles Duceppe a préféré parler de la signification émoive du mariage et du sentiment de justice qui doit pousser les parlementaires à adopter le projet de loi.

Dans un discours profond sur l'évolution des droits, il a évoqué la souffrance des homosexuels confrontés à la discrimination. «L'orientation sexuelle n'est pas un choix; on naît ainsi. Nier cette réalité, c'est dire à certaines personnes qu'elles n'auraient pas dû naître. Je n'accepterai jamais une telle chose.» Et, pour lui, «tant que l'amour entre conjoints de même sexe ne sera pas accepté comme une chose tout à fait normale et acceptable dans nos sociétés, [leur] souffrance perdurera».

On ignore quand le premier vote sur le projet de loi surviendra et quand la prochaine journée de débat aura lieu, mais le gouvernement souhaite boucler le processus avant l'été.

Le Devoir

Négociations dans le secteur public: la CSQ s'impatiente

NORMAN DELISLE

Québec — Des actions seront nécessaires pour faire bouger les négociations dans le secteur public. «La partie patronale traîne les pieds», estime la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

Les conventions collectives sont échues depuis 20 mois et la CSQ veut voir le rythme des négociations s'accélérer, affirme un document distribué hier aux membres du conseil général de la centrale syndicale, en réunion à Québec.

Malgré tout, le président de la centrale, Réjean Parent, a manifesté un certain optimisme à l'égard d'une conclusion des négociations avec l'État dès ce printemps.

M. Parent a évoqué la possibilité d'une entente sur les questions normatives. «C'est réaliste de penser qu'on peut se rapprocher. Théoriquement, il pourrait y

avoir règlement sur le normatif, une mise en œuvre d'un règlement sur le normatif», a déclaré hier M. Parent, en marge de la réunion du conseil général.

Mais les possibilités de règlement seraient minces s'il fallait s'entendre non seulement sur les clauses normatives (conditions de travail), mais aussi sur les questions financières et sur l'équité salariale, a expliqué le leader syndical.

«Si on place le monétaire lourd et l'équité salariale, les possibilités de règlement à court terme sont ténues. Il ne faut pas retarder les négociations à la table centrale à cause de l'équité. Il faut séparer les deux dossiers», a répété M. Parent.

Les dirigeants de la CSQ ont rencontré récemment à huis clos la présidente du Conseil du trésor, la ministre Monique Jérôme-Forget, afin de débattre de l'allure des négociations.

M. Parent a rappelé que, pour s'appliquer en sep-

tembre prochain, soit au début de l'année scolaire, un règlement doit intervenir en juin au plus tard. Un règlement qui arriverait en septembre ne pourrait s'appliquer qu'à compter de l'année scolaire suivante, c'est-à-dire en septembre 2006.

Par ailleurs, on a révélé que le syndicat représentant les employés de la Société des alcools du Québec avait rencontré les dirigeants de la CSQ l'automne dernier afin de s'informer des possibilités de s'affilier.

Toutefois, les pourparlers n'ont rien donné car le fonds de grève disponible à la CSQ n'était pas très élevé.

«Ils étaient prêts au mariage, mais la dot était faible. Ils voulaient un partenaire riche», a résumé M. Parent.

Presse canadienne

Vente finale de
fin de saison

Jusqu'à 70% de rabais

sur marchandise sélectionnée

incluant les chaussures

BOUTIQUE AU 4
TEL: (514) 842-7711, POSTE 416
SAINTE-CATHERINE ET DE LA MONTAGNE
WWW.OGILVYCANADA.COM

OGILVY
enfants

Appelez
pour être sûr :

1 800 463-5229

REER Obligations boursières

Rendement selon l'Indice Québec-30SM. Capital garanti.

5 ans	10 ans
Rendement maximal de 70%	Sans limite de rendement

BONI DE
1%
du capital investi,
applicable sur les
nouveaux fonds REER.

www.epq.gouv.qc.ca

* Pour connaître les entreprises composant l'Indice Québec-30SM, visitez le www.iq30-iq150.org

Épargne
Placements

Québec

EN BREF

Les «cyberpharmacies» veulent avoir le champ libre

Ottawa — La vente de médicaments par Internet aux États-Unis ne menace pas l'approvisionnement des Canadiens, a assuré un représentant de cette industrie devant un comité parlementaire, hier. Les «cyberpharmacies» souhaitent que le Parlement assouplisse la réglementation pour faciliter la vente de médicaments d'ordonnance au sud de la frontière. Selon David MacKay, de la Canadian International Pharmacy Association, les craintes du ministre canadien de la Santé, Ujjal Dosanjh, voulant que le Canada risque de devenir la pharmacie des États-Unis ne sont pas fondées. Le marché américain des pharmacies sur Internet est limité, croit-il. «Nous n'avons pas l'intention de devenir une pharmacie pour 280 millions d'Américains», a-t-il déclaré. — PC

POLITIQUE



Michel David

Frappe et court

En entendant Jacques Parizeau confier hier matin à Marie-France Bazzo qu'il partait en France pour cinq semaines, j'ai tout de suite su qu'il me fallait demeurer à l'écoute. Le «frappe et court» a toujours fait partie de l'arsenal de M. Parizeau.

Mon attente n'a pas été déçue. Quand la question du leadership de Bernard Landry a finalement été abordée, l'ancien premier ministre a laissé tomber: «Ça m'embête beaucoup de voir une génération qui s'accroche.»

Bien entendu, M. Parizeau n'a nommé personne, expliquant que ces «débats de personnalités» ne l'intéressent pas, mais la génération à laquelle il pensait n'était certainement pas celle des «Trois Mousquetaires».

Un peu plus tôt, il s'était appliqué à réfuter le principal argument que fait valoir M. Landry pour justifier qu'il demeure en poste, c'est-à-dire l'absence de candidats qui pourraient faire mieux que lui. M. Parizeau a dit ne pas croire à cette théorie du vide, reprenant le mot de Clemenceau selon lequel les cimetières débordent de gens irremplaçables.

Venant d'un homme qui a toujours trouvé que ses propres successeurs n'étaient pas à la hauteur, la remarque fait sourire. L'ancien premier ministre ne cesse de répéter que s'il avait su, il ne serait jamais parti. Entre M. Landry et lui, il est difficile de déterminer qui a la plus haute opinion de lui-même.

Se défendant de vouloir jouer les belles-mères, M. Parizeau n'en a pas moins redit combien l'attriste le silence de l'opposition péquiste dans les débats qui agitent l'opinion publique. Là encore, il semble avoir oublié l'époque où il suppliait littéralement les médias de signaler son existence.

À quatre mois du congrès national de juin, il n'allait évidemment pas oublier de souligner «le flou, le vague de l'option», qui contraste avec la clarté dont il faisait lui-même preuve quand il était aux commandes. Recommander du même soufflé aux militants péquistes de bien se demander s'ils font encore confiance à leur chef suggérait fortement la réponse.

On peut être certain que ses propos seront répercutés aux quatre coins du PQ. L'émission était à peine terminée que les «purs et durs» répandaient déjà la bonne nouvelle. Il faut reconnaître que c'était une remarquable «job de bras», qui donnera une nouvelle vigueur au courant anti-Landry.

Cela n'a pas empêché M. Parizeau de se désoler de voir le débat sur le leadership occulter tout le reste. En effet, pendant que les étudiants tentent d'enfoncer les portes du Château Montebello pour protester contre les compressions à l'aide aux étudiants, le PQ nous offre les états d'âme de Jean-Pierre Charbonneau.

À l'entendre, la victoire du PQ aux prochaines élections est presque acquise. Selon lui, le principal problème est que M. Landry n'a pas la «capacité de ralliement» requise pour mener le camp du OUI à la victoire lors du prochain référendum.

Il faut reconnaître avec le député de Borduas que le gouvernement Charest ne fait actuellement rien qui soit de nature à convaincre la population de lui confier un deuxième mandat. Quand le premier ministre en est rendu à dire dans la même phrase que le plan de match demeure le même et qu'il est à revoir ses priorités, il y a de quoi être perplexe.

À deux ans, voire à trois ans des prochaines élections, il est cependant bien tôt pour vendre la peau de l'ours. Les récents sondages sous-estiment certainement le vote libéral. Quelqu'un pense-t-il sérieusement qu'il n'y a plus que 9 % d'électeurs libéraux dans la région de Québec? S'il n'y a pas d'erreur méthodologique, ces chiffres sont vraisemblablement le reflet d'une saute d'humeur conjoncturelle.

L'absence de jugement est un mal incurable, mais Jean Charest n'aura pas le choix de se montrer plus prudent durant la deuxième moitié de son mandat, sous peine de provoquer une véritable révolte au sein de son caucus.

Même si le PLQ ne pouvait plus gagner, comme semble le croire M. Charbonneau, cela n'empêcherait pas le PQ de perdre. Dans l'art de se tenir dans le pied, il n'a strictement rien à envier aux libéraux. Pour bon nombre d'électeurs, l'incompétence est encore préférable au désordre.

Dans son entrevue à Marie-France Bazzo, M. Parizeau s'est désolé de voir que le PQ n'ait pas réussi à régler son problème avec sa gauche, comme il l'avait lui-même fait avec le défunt NPD Québec.

Il est vrai qu'à l'automne 1987, le PQ était tombé si bas dans les sondages qu'il semblait menacé de se retrouver au troisième rang, mais il ne risquait rien à renouer avec son passé social-démocrate dans la mesure où personne ne le menaçait sur sa droite.

La présence de l'UFP et de l'Option citoyenne va sans doute priver le PQ de voix progressistes dans la région de Montréal, mais le véritable danger est ailleurs. Dans les régions de Québec, de Beauce-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent, l'ADQ est carrément en voie de le supplanter.

Il ne s'agit pas de virer à droite mais simplement d'éviter les provocations inutiles. Personne ne nie que l'ancienne présidente de la CSQ, Monique Richard, ait du chien, pour ne pas dire du pitbull. La vice-présidente sortante, Marie Malavoy, était surnommée Sœur Sourire, tandis que Mme Richard a toujours l'air sur le point de sauter sur un terrain de football.

Au sein du PQ, ses talents d'animatrice pourraient sans doute faire merveille, mais sa présence ne rassurera en rien ceux qui se tournent vers l'ADQ précisément parce qu'ils voient le PQ comme le fer de lance des syndicats. Tout le monde soupçonne Mme Richard de n'attendre que la démission de Pauline Marois pour s'emparer de son comté de Taillon. Il ne manquerait plus que son ex-vis-à-vis de la CSN, Marc Laviolette, s'en trouve un lui aussi.

mdavid@ledevoir.com



L'affrontement entre les policiers, les gardes du corps et les étudiants a été particulièrement violent. Les manifestants avaient tenté de pénétrer à l'intérieur du Château Montebello, où Jean Charest avait réuni ses députés et ministres.

Une manifestation étudiante vire à l'émeute

ROBERT DUTRISAC

Montebello — Une manifestation réunissant quelque 150 étudiants a tourné à l'émeute hier, alors que ceux-ci menaçaient de pénétrer dans le Château Montebello, où se déroulait le caucus pré-séctionnel des députés libéraux.

Pris à contre-pied, les policiers de la Sûreté du Québec et les gardes du corps qui assurent la sécurité des élus ont eu du mal à repousser les manifestants qui ont fracassé une des portes d'entrée de l'hôtel. Des bombes de poivre de Cayenne furent utilisées, mais le vent a repoussé les effluves irritants à l'intérieur de l'établissement, indisposant les forces de l'ordre. Défendant l'entrée, les policiers ont distribué des coups de matraque, blessant légèrement une dizaine de manifestants. Sept étudiants ont été arrêtés. Dix-huit gardes du corps et sept policiers ont subi des blessures mineures.

Lancée un peu avant midi, la manifestation a duré près d'une heure, pendant que les députés poursuivaient leur réunion à l'étage de l'hôtel.

Scandant «On veut étudier, on ne veut pas s'endetter», les manifestants protestaient contre la compression de 103 millions de dollars effectuée dans le régime de prêts et bourses. En état d'arrestation et menotté, le président de la Fédération étudiante de l'Université de Montréal, Pierre-Alain Benoit, a expliqué à des journalistes que les étudiants ne cherchaient qu'à s'adresser aux élus. «On ne s'attendait pas à recevoir des coups de matraque. On n'était pas partis pour blesser personne», a-t-il dit.

En état d'arrestation également, une mineure de 17 ans, étudiante au Cégep de Rouyn, a reçu un coup de matraque à la tempe et a dû être soignée. «On es-



Un des manifestants blessés lors de l'affrontement.

sayait juste d'entrer. Ils donnaient des tapes au début. Après ils m'ont donné un coup», a-t-elle relaté.

«C'est des comportements qui sont intolérables», a dit le premier ministre Jean Charest, au cours du point de presse qui a suivi la réunion de son caucus, en parlant de la violence des étudiants. «Ceux qui cher-

chent à expliquer des comportements de ce type-là parce qu'il y a un débat font fausse route.»

«L'intimidation n'a aucune espèce d'impact sur notre jugement», a ajouté le premier ministre.

Plusieurs députés libéraux reconnaissent que cette décision de réduire de 103 millions les bourses destinées aux étudiants était une erreur. C'est une des questions les plus souvent soulevées par les électeurs qu'ils représentent, notent certains députés.

Un peu plus tôt, le ministre de l'Éducation, Pierre Reid, avait refusé de dire si le gouvernement reviendra sur cette décision controversée à la faveur du prochain budget. Mais il a indiqué que le gouvernement avait pris l'engagement «de revoir l'ensemble des prêts et bourses et de réinvestir massivement dans le système de prêts et bourses dans le prochain budget». Le ministre des Finances, Yves Séguin, a d'ailleurs signalé à un journaliste qu'il arriverait bien à trouver les sommes nécessaires pour permettre au gouvernement de revenir sur sa décision décriée.

Sur le fond des choses, Jean Charest a affirmé que le Québec disposait du régime de prêts et bourses «le plus généreux au monde». Il a rappelé que les frais de scolarité sont gelés et que les étudiants québécois ont un demi-milliard de plus par année dans leurs poches si on les compare aux étudiants ontariens. Les étudiants québécois sont les moins endettés au Canada, si ce n'est pas en Amérique du Nord. Sur tout, les étudiants qui poursuivent des études postsecondaires font «le meilleur investissement qu'ils feront dans leur vie», a soutenu le premier ministre.

Le Devoir

EN BREF

L'appui des conservateurs n'est pas acquis

Ottawa — Il ne faudrait pas tenir pour acquis l'appui des conservateurs au budget fédéral qui doit être déposé la semaine prochaine. C'est la mise en garde qu'a faite hier, le leader conservateur Stephen Harper, 24 heures après avoir infligé au gouvernement libéral minoritaire sa première défaite parlementaire. Les libéraux, pendant ce temps, accusaient les députés conservateurs d'avoir manqué à leur promesse en votant contre un projet de loi visant à scinder les ministères des Affaires étrangères et du Commerce international. Ce vote n'a pas entraîné la chute du gouvernement minoritaire de Paul Martin. Mais le gouvernement peut être défait en

Chambre s'il perd le vote sur le budget, ce qui signifierait de nouvelles élections générales. M. Harper a reconnu hier qu'il n'était pas particulièrement chaud à l'idée d'avoir un second scrutin en un an, mais il a ajouté que les conservateurs étudieraient le contenu du budget et agiraient dans l'intérêt national. Il a dit n'écarter aucune position. Les conservateurs ont déjà affirmé que leur parti votera contre le budget, mais qu'il s'assurera de son adoption en demandant à certains députés de s'absenter lors du vote. Mardi, les conservateurs, dans une volte-face de dernière minute, ont uni leurs voix à celles des députés du Bloc québécois et du Nouveau Parti démocratique pour rejeter le projet de loi sur la scission des deux ministères. Les libéraux se sont plaints hier d'avoir été victimes d'une «embuscade», après avoir été amenés à croire que le projet de loi serait adopté facilement. — PC

Après plus de 30 ans, CLUB 402 ferme ses portes DÉFINITIVEMENT fin février 2005

Costumes Importés d'Italie	250 \$ 2 pour seulement ou 450 \$	Coupes-vents Importés d'Italie	99 \$ pour seulement
Tuxedos Importés d'Italie	275 \$ seulement	Pantalons Coton et velours importés d'Italie	50 \$ pour seulement
Vestons Importés d'Italie	150 \$ 2 pour seulement ou 250 \$	Chemises 100% coton	39,99 \$ à 59,99 \$

Cerruti 1881 — Zegna — Luigu Botto

LIQUIDATION TOTALE & FINALE

De tous nos vêtements IMPORTÉS D'ITALIE

1118, rue Sainte-Catherine Ouest

2^e étage, Montréal • (514) 861-3636

Lun. au ven. 10h à 18h

Sam. 10h à 16h

Tous les soirs après 18h sur rendez-vous seulement

ROLEX
Day-Date
Or jeune 18 carats

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL
(514) 866-3876

LES ACTUALITÉS

EN BREF

Nouvelle présidente à la CCMM

Isabelle Hudon succédera à Benoît Labonté à la présidence de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM). D'abord à titre de directrice des communications puis de vice-présidente exécutive, Mme Hudon est à l'emploi de la CCMM depuis janvier 2002. Le président du conseil d'administration de la Chambre de commerce, Claude Michaud, a vanté le leadership et les capacités de gestionnaire de Mme Hudon pour expliquer la décision unanime rendue par les membres du conseil d'administration. La nomination de Mme Hudon fait suite au départ de Benoît Labonté, qui, après quatre ans à la tête de la CCMM, a choisi de quitter ses fonctions le 4 février dernier avec l'intention de faire le saut en politique municipale. - Le Devoir

La réforme électorale devant le juge?

Le chef de l'opposition à l'hôtel de ville, Pierre Bourque, menace de contester devant les tribunaux la réforme électorale pour Montréal que doit adopter sous peu, par décret, le gouvernement du Québec. L'avocat Julius Grey, qui a remis un avis juridique au chef de Vision Montréal, estime que la nouvelle carte électorale approuvée par le conseil municipal le mois dernier contrevient à plusieurs dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et du Décret du gouvernement du 2 décembre 2004. Le parti d'opposition soutient notamment que cette réforme entraînera une trop grande disparité entre les districts pour ce qui est du nombre d'électeurs et dénonce la création de deux types de conseiller, soit les maires d'arrondissement et les conseillers municipaux. - Le Devoir



Pierre Bourque

Des pénalités à abolir

Québec — L'opposition péquiste demande la fin des pénalités à l'aide sociale. «Le ministre Béchard pourrait suspendre ces pénalités par une note administrative», a souligné hier le député péquiste de Vachon, Camil Bouchard, en entrevue avec quelques journalistes. Il s'agit des pénalités qui s'appliquent aux citoyens qui refusent d'entreprendre des démarches en vue d'intégrer le marché du travail, qui refusent ou qui abandonnent un emploi. Ces pénalités sont de l'ordre de huit millions de dollars au total. Pour le député Bouchard, cette annulation des pénalités serait d'autant plus pertinente qu'elle est déjà prévue à l'article 49 d'un projet de loi (numéroté 57), actuellement à l'étude devant l'Assemblée nationale. - PC

Découverte des plus vieux fossiles de l'Homo sapiens

New York — Des ossements humains découverts en Éthiopie en 1967 pourraient se révéler être les plus vieux fossiles connus de l'Homo sapiens, «ancêtres» de l'homme actuel, selon une étude américaine qui paraît aujourd'hui dans la revue scientifique Nature. Les chercheurs ont déterminé que les ossements — des fragments de crânes — sont âgés de quelque 195 000 ans, avec une marge d'erreur de plus ou moins 5000 ans. Les plus vieux fossiles connus jusqu'à présent, également des crânes découverts en Éthiopie, avaient un âge estimé à 160 000 ans. Les ossements au centre de la nouvelle étude ont été retrouvés en 1967 près du fleuve Omo dans le sud-ouest de l'Éthiopie. Un des sites a produit Omo I, comprenant une partie d'un crâne humain et des os du squelette. L'autre site a permis de découvrir les spécimens dits Omo II, avec un crâne plus complet. Les chercheurs, John Feagle de l'université Stony Brook à New York, le géologue Frank Brown de l'université de l'Utah à Salt Lake City et Ian McDougall de l'université nationale d'Australie à Canberra, évaluent leur âge à 195 000 ans environ. Ils sont parvenus à ces conclusions en analysant notamment la pierre volcanique située en dessous du sédiment contenant les fossiles. - AP

L'impôt en ligne

Winnipeg — Pour la sixième année de suite, les Canadiens peuvent remplir leur déclaration de revenus en ligne, accélérant ainsi leur retour d'impôt. Depuis que le service IMPOTNET leur est offert, en 1999, les contribuables du pays sont de plus en plus nombreux à y avoir recours. L'an dernier, 3,05 millions de déclarations ont été remplies au moyen de ce service, comparativement à 443 000 la première année et à 2,4 millions en 2003. IMPOTNET est disponible depuis lundi, et ce, jusqu'au 30 septembre, pour la transmission électronique de la déclaration de revenus et de prestations de 2004. «Cela donne aux Canadiens une fantastique option afin de remplir eux-mêmes leur déclaration de revenus», a indiqué Chris Girouard, de l'Agence du revenu du Canada. «C'est formidable pour l'environnement, cela permet d'épargner beaucoup de papier et vous avez une confirmation immédiate de la réception de votre déclaration», a-t-il ajouté. Sans compter que le remboursement est rapide, étant généralement effectué en huit jours ouvrables au lieu de plusieurs semaines. De plus, IMPOTNET a permis au gouvernement d'économiser 2 \$ par déclaration, soit plus de six millions de dollars, l'an dernier. IMPOTNET constitue l'une des trois façons possibles de remplir sa déclaration de revenus. Les autres sont la TED en direct, pour les professionnels de l'impôt, et IMPOTEL, permettant de produire la déclaration par téléphone. Au total, entre 10 et 11 millions de Canadiens ont eu recours à ces moyens l'an dernier. - PC

La CSST paie la marijuana à un accidenté du travail

Le pot peut être considéré comme un médicament, confirme la Cour supérieure

BRIAN MYLES

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a finalement accepté de payer la marijuana d'un homme atteint d'invalidité chronique, mettant ainsi un terme à une bataille judiciaire entreprise il y a près de trois ans.

La Cour supérieure a confirmé dans un récent jugement une décision de la Commission des lésions professionnelles (CLP) obligeant la CSST à rembourser les coûts d'achat ou de culture de cannabis de Serge Corbeil. Un porte-parole de cet organisme d'État, Daniel Legault, a indiqué hier que la CSST se plie à la décision du tribunal et renonce à tous ses recours en appel.

Cela signifie donc que M. Corbeil pourra refiler la facture de sa consommation de marijuana à la CSST ad vitam aeternam.

M. Corbeil a subi une blessure au dos en 1981; une intervention chirurgicale lui a permis de reprendre le travail avec une incapacité de 8 %. Il a aggravé sa blessure en 1986 et souffre d'intenses douleurs depuis. Son médecin a confirmé en 1999 que «toutes les possibilités de soulagement des douleurs ont été essayées à ce jour [...]». Dans ce contexte, il est fort possible, si la marijuana était légalisée, que l'utilisation de cette substance pourrait lui rendre grand service.

M. Corbeil est devenu un des premiers Canadiens à bénéficier d'une exemption au Code criminel, émis par le ministère fédéral de la Santé, lui permettant



Daniel Legault pourra continuer de fumer de la marijuana aux frais de la CSST.

de consommer de la marijuana à des fins thérapeutiques. Il a présenté sa première demande de remboursement à la CSST au printemps 2002, mais sans succès.

La CSST a fait valoir tout au long du litige que la marijuana ne constitue pas un médicament en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Bien que le gouvernement ait financé des études cliniques pour mesurer ses effets thérapeutiques, il n'a émis aucun avis de conformité

à ce jour. La CSST rembourse le Marinol, une version synthétique du THC, puisqu'il s'agit d'un médicament reconnu comme tel dans la loi sur les aliments et drogues. À défaut de cette caution juridique, elle refusait de couvrir la consommation de cannabis de M. Corbeil.

La Commission des lésions professionnelles a au contraire jugé que le terme «médicament» doit recevoir une description large et libérale, au-delà de son statut légal. «Il est question de toute substance ou composition représentant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines», affirme-t-elle. La CLP cite à l'appui l'ex-ministre de la Santé, Alan Rock. En lançant son programme d'accès à la marijuana à des fins médicales, il avait formulé l'espoir que cette «mesure humanitaire améliorerait la qualité de vie des malades».

Pour renverser la décision de la CLP, la Cour supérieure devait trouver des erreurs de droit. Peine perdue. Selon le tribunal, il n'était pas déraisonnable que la CLP considère la marijuana comme un médicament remboursable pour les prestataires de la CSST. L'organisme est en effet tenu, selon la loi, «de prendre toute mesure qu'il estime utile pour atténuer et faire disparaître les conséquences d'une lésion professionnelle».

La CSST est encore loin de devenir un pourvoyeur de marijuana, le cas de Serge Corbeil étant unique en son genre.

Le Devoir



Une enquête démontre le vieillissement des effectifs médicaux, ce qui contribue à faire perdurer la pénurie de médecins au Québec.

SANTÉ

Pénurie de médecins: la crise durera encore au moins 10 ans

La situation continue de se détériorer chez les spécialistes

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

On croyait en voir la fin bientôt, mais la pénurie de médecins que connaît le Québec est encore loin d'être terminée, a déploré hier le Collège des médecins du Québec. À la lecture d'une enquête comparative, il appert au contraire que la province en a encore pour au moins 10 à 15 ans de ce régime avant de pouvoir espérer souffler un peu.

Même si les facultés ont presque doublé leurs admissions depuis 1999 et que le Collège accueille un nombre grandissant de médecins étrangers depuis deux ans, le vieillissement des effectifs est si important que la balance restera négative pour encore au moins une décennie. «Je ne pensais pas que les médecins étaient si vieux», s'est d'ailleurs exclamé le président du collège, le Dr Yves Lamontagne.

Les données présentées par le Groupe de recherche interdisciplinaire en santé (GRIS) — qui a comparé les conditions de pratique des médecins en 1994 à celles en cours en 2003 — sont pourtant sans équivoque. En 2003, 30 % des omnipraticiens avaient entre 45 et 64 ans, alors qu'ils sont maintenant plus de la moitié à avoir cet âge. Au contraire, les rangs des jeunes (35 ans et moins) se déciment, accusant un retard de 600 par rapport à 1994.

La situation est encore plus alarmante du côté des spécialistes, alors que plus du tiers sont âgés de plus de 55 ans et que 13 % ont passé l'âge de la retraite. Pire, huit spécialités comptent plus de 15 % de médecins âgés de plus de 65 ans. Résultat: «D'ici cinq ans, le nombre de spécialistes sera le plus faible au Québec depuis les années 70», a déploré le Dr Lamontagne, qui rappelle qu'il faut six ans pour former un médecin et dix ans pour un spécialiste.

Et pas question pour les médecins d'assumer seuls ce déficit; ils sont déjà à bout de souffle. «Contrairement à la croyance populaire, tous les méde-

cins ont augmenté leurs heures de pratique, particulièrement les plus âgés», a dit le Dr Lamontagne, qui ne nie pas que la pratique tend à changer avec la féminisation croissante des effectifs.

Quant à l'apport de sang neuf venu de l'étranger, le président du Collège a tenu à rappeler sa bonne foi. Depuis deux ans, un permis sur sept est donné à un médecin étranger, succès que le Collège attribue en grande partie à son programme de «coaching», qui a permis l'accréditation de 70 médecins étrangers en 2004.

D'ici à ce que la situation revienne à la normale, le Collège recommande donc qu'une meilleure gestion du système de santé soit organisée, rappelant du coup que l'on ne peut pas avoir tout partout et qu'il faut faire autrement. À cet égard, les médecins entendent tirer le meilleur parti des pôles régionaux et des Groupes de médecine familiale (GMF) et optimiser les corridors de services et leurs partenariats avec les Réseaux universitaires intégrés de santé (RUIS). Ils rappellent également la nécessité d'informatiser leurs services.

Le Dr Lamontagne a aussi invité la population à «prendre soin de ses docteurs». «Les médecins ne sont pas des machines qui peuvent travailler 24 heures sur 24, le patient doit aussi faire des efforts.»

Les autres intervenants du réseau ont aussi été appelés en renfort, notamment les infirmières praticiennes qui feront bientôt leur entrée en néonatalogie, en cardiologie et en néphrologie.

La Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ) a par ailleurs appuyé les demandes formulées hier par le Collège. Elle en a profité pour remettre sur le tapis la question des activités médicales particulières (AMP), obligatoires dans les 20 premières années de pratique, en demandant au ministère de la Santé d'assouplir ces exigences.

Le Devoir

Un traitement plus adéquat pour les diabétiques

Toronto — Les diabétiques canadiens peuvent maintenant compter sur un traitement à l'insuline en mesure de contrôler la glycémie au moyen d'une seule injection quotidienne, ont fait savoir des médecins hier.

Lantus est le premier analogue de l'insuline basale — à action prolongée — qui contrôle la glycémie pendant 24 heures avec une seule injection, et ce, en procurant aux patients atteints de diabète une plus grande stabilité de couverture de l'insuline que les précédents traitements.

Commercialisé par Sanofi-Aventis, dont les activités pharmaceutiques canadiennes sont basées à Laval, le médicament est disponible depuis des années en Europe et aux États-Unis. Il vient de faire son entrée sur le marché canadien.

«Le fait que l'insuline Lantus permette de maintenir un niveau d'insuline plus stable pendant toute la journée et qu'il y ait moins d'hypoglycémies la nuit avec ce traitement répond vraiment à un besoin majeur des médecins et des patients pour le traitement du diabète», a affirmé le Dr Jean-François Yale, endocrinologue, professeur de médecine à l'université McGill et directeur du Centre de jour métabolique à l'hôpital Royal Victoria, à Montréal.

«Le principal avantage [...] par rapport aux autres insulines de base disponibles jusqu'ici est la plus grande stabilité de la couverture d'insuline pendant 24 heures, a-t-il ajouté. Ce qui explique probablement le fait qu'on puisse proposer aux patients un traitement en une injection par jour avec un moindre risque de réactions d'hypoglycémies en particulier nocturnes.»

«De plus, l'activité obtenue est beaucoup plus prévisible d'une injection à l'autre alors que les autres insulines sont beaucoup plus variables.»

Père présent, enfant heureux

Toronto — Les adolescents, garçons et filles, vivent des symptômes de dépression s'ils sentent que la relation avec leur père n'est plus aussi affectueuse que lorsqu'ils étaient plus jeunes, indique une étude.

«Les jeunes qui signalaient que leur relation avec leur père était devenue plus solide, compréhensive et affectueuse avaient tendance à montrer moins de symptômes de dépression à l'âge de 16 et 17 ans, comparativement avec les jeunes qui disaient que leur relation s'était détériorée», révèle l'étude de Statistique Canada, rendue publique hier.

Cette étude, qui porte sur les changements dans les relations des jeunes pendant l'adolescence, permet d'observer que plus la relation d'un jeune avec son parent est positive, meilleure est sa santé mentale. Les jeunes qui disent bien s'entendre avec leurs pères montrent aussi moins de symptômes de dépression.

La recherche est basée sur les données relatives à 908 adolescents provenant de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes. Les jeunes ont été interrogés tous les deux ans depuis 1994-95. Deux périodes de temps ont été étudiées: d'abord lorsque les jeunes avaient 14 et 15 ans, en 1998-99, puis deux ans plus tard, en 2000-01, quand les mêmes jeunes avaient 16 et 17 ans.

Presse canadienne

LE DEVOIR :::: CAHIER SPÉCIAL

RECHERCHE UNIVERSITAIRE

«Les sciences humaines, un des secteurs marquants de la recherche universitaire»

Publié le samedi 26 FÉVRIER

LE MONDE

Damas et Téhéran
veulent former un
«front commun»

Téhéran — L'Iran et la Syrie, deux pays en pleine crise avec les États-Unis, ont annoncé hier leur volonté de constituer un front commun pour faire face aux défis et aux menaces.

«Nous sommes prêts à aider la Syrie dans tous les domaines pour faire face aux menaces», a déclaré le vice-président iranien Mohammad Reza Aref à l'issue d'un entretien à Téhéran avec le premier ministre syrien, Nadjî Otari.

«Cette rencontre, qui survient à un moment délicat, est importante, notamment parce que la Syrie et l'Iran affrontent plusieurs défis et qu'il est important de constituer un front commun», a renchéri Otari.

Les États-Unis, qui se défendent d'accuser la Syrie d'avoir organisé l'assassinat de Rafic Hariri, ont rappelé mardi leur ambassadeur à Damas pour des consultations sur l'attitude à adopter vis-à-vis de ce pays après la mort de l'ancien premier ministre libanais.

«Nous n'accusons personne, mais il ne fait aucun doute que les conditions créées par la présence de la Syrie au Liban ont entraîné une déstabilisation de la situation sur place», a déclaré mardi la secrétaire d'État américaine, Condoleezza Rice.

Washington envisage de prendre de nouvelles sanctions contre la Syrie en raison de son refus de retirer ses 14 000 soldats déployés au Liban, de la présence supposée d'insurgés irakiens sur son sol et de son soutien à des groupes extrémistes palestiniens.

L'Iran est pour sa part classé dans «l'axe du mal» défini en janvier 2002 par George Bush et accusé de chercher à se doter de l'arme atomique sous couvert d'un programme civil, ce que Téhéran dément.

Reuters

Le chef de Tsahal
quittera son poste

Jérusalem — La décision d'Ariel Sharon et de son ministre de la Défense, Shaul Mofaz, de remplacer le chef de l'état-major de Tsahal, Moshe Yaalon, avant même le retrait israélien de Gaza a suscité hier une vive polémique au sein des instances politiques et militaires de l'État juif.

Yaalon n'a pas été autorisé par le premier ministre israélien à prolonger de douze mois supplémentaires son mandat de trois ans et devra donc démissionner en juillet, à la veille du désengagement de l'armée israélienne de la bande de Gaza.

Des responsables israéliens redoutent que cette décision — conséquence selon eux des tensions entre Yaalon et Mofaz — et les remaniements qui en découleront à la tête de l'armée ne mettent en péril le bon déroulement du retrait dans le territoire palestinien.

«C'est une très étrange décision à la veille du désengagement [de Gaza] alors que l'armée doit agir comme une machine bien huilée», a déclaré Ephraïm Sneh, député et ancien général, au micro de Radio-Israël.

«Le changement de commandant en chef [...] sera accompagné d'autres nominations, et ce n'est pas la meilleure chose à faire en ce moment», a-t-il ajouté.

Le plan de retrait des 21 colonies juives de la bande de Gaza et de quatre implantations de Cisjordanie devrait débuter en juillet. Yaalon avait grandement participé à la préparation de ce projet, dont l'application pourrait durer plusieurs mois.

Les relations entre Yaalon et Mofaz, lui-même chef de l'armée de 1998 à 2002, sont tendues de longue date. Un ami de Yaalon a déclaré à la radio militaire israélienne que la décision de Mofaz avait été motivée par des raisons «personnelles».

Depuis sa prise de fonctions, en 2002, Yaalon a souvent critiqué le gouvernement d'Ariel Sharon, lui reprochant notamment en 2003 de ne pas faciliter le travail de Mahmoud Abbas, alors premier ministre palestinien, pour faire fructifier un bref cessez-le-feu.

Reuters

La Knesset approuve
l'indemnisation des colons

Jérusalem — Le Parlement israélien a adopté hier une loi d'indemnisation des 8000 colons juifs appelés à être évacués à l'été des 21 implantations de la bande de Gaza et de quatre autres implantations en Cisjordanie.

Cinquante-neuf députés (sur 120) ont voté pour ce texte en troisième et dernière lecture tandis que 40 se prononcèrent contre. Les autres parlementaires se sont abstenus ou n'étaient pas présents lors du vote, qui a eu lieu après un débat marathon commencé mardi.

S'exprimant au nom du gouvernement, le ministre des Transports, Méir Sheerit (Likoud, droite), a expliqué que «cette loi donnera la possibilité à tous ceux qui seront évacués de refaire leur vie là où ils le souhaitent».

Selon le quotidien Yediot Aharonot, un couple de colons ayant six enfants, propriétaire d'une maison de 200 m² et vivant depuis 28 ans dans le secteur appelé à être évacué, obtiendra des compensations de 400 000 \$US.

Agence France-Presse

EN BREF

Mystérieuse explosion
en Iran

Téhéran — L'explosion qui a retenti hier non loin du réacteur nucléaire de Bouchehr, dans le sud de l'Iran, faisant craindre une opération militaire, est en fait liée au chantier de construction d'un barrage, ont annoncé hier les autorités iraniennes. «Cela s'est naturellement produit dans le cadre des travaux de construction», a déclaré Ali Reza Afshar, vice-chef d'état-major des forces armées. «Il s'agit de fortes explosions déclenchées pour la construction du barrage.» L'explosion a eu lieu dans la région de Daïlam, une ville portuaire située à environ 150 kilomètres au nord-ouest de la centrale nucléaire de Bouchehr, unique réacteur dont dispose l'Iran. Après avoir évoqué un possible tir de missile d'un avion, la télévision publique iranienne al-Alam avait indiqué quelques minutes plus tard que l'explosion avait pu être provoquée par la chute d'un réservoir de kérosène d'un avion iranien. Mais ces deux informations ont été démenties. — Reuters



Une foule estimée à plus de 200 000 personnes.

JAMAL SAIDI REUTERS

Liban: les obsèques
d'Hariri tournent au
rassemblement antisyrrien

Beyrouth — L'ancien premier ministre libanais Rafic Hariri, assassiné lundi dans un attentat à la voiture piégée, a été inhumé hier dans une mosquée du centre de Beyrouth à l'issue d'une procession multiconfessionnelle d'une grande intensité, qui s'est transformée en un rassemblement antisyrrien.

Le nom du président syrien Bachar el-Assad a été conspué par la foule, estimée à plus de 200 000 personnes, qui l'a surnommé «retirer ses chiens de Beyrouth», une allusion aux agents de renseignement syriens présents dans la capitale libanaise, dans le cadre du contingent de 15 000 hommes déployé par Damas en territoire libanais.

Les soupçons sur l'implication de la puissance tutélaire syrienne dans l'assassinat de Rafic Hariri ont encore alourdi l'atmosphère de ce jour de deuil. La famille et les partisans de l'ancien chef du gouvernement avaient en effet demandé au gouvernement pro-syrien, à commencer par le président Émile Lahoud, ennemi intime du défunt, de se tenir à l'écart des funérailles. Seul le vice-président syrien Abdul-Halim Khaddam, proche de la famille Hariri, a pu prendre part au service funéraire, sans toutefois participer à la procession.

En présence de dignitaires religieux, de confession sunnite comme Rafic Hariri, mais aussi de responsables druzes et de simples ci-

toyens chiïtes et chrétiens, témoins de la capacité de rassemblement du défunt, ces funérailles, placées sous haute surveillance, ont commencé au palais Koreïtem du milliardaire, dans un quartier ultra-riche de Beyrouth. Une procession de trois kilomètres a alors conduit la dépouille jusqu'à sa dernière demeure, à la mosquée Mohammed al-Amin, qu'il avait fait construire.

Cohue

Ses proches, dont ses trois fils, ont sorti d'une ambulance le cercueil recouvert du drapeau libanais rouge et blanc orné du cèdre, avant de tenter de se frayer un chemin dans la cohue. Le fils aîné de l'ancien premier ministre, Baha, a dû monter sur les épaules d'un autre homme pour lancer un appel au calme. «Nous ne voulons pas que ses dernières minutes ressemblent à cela, écartez-vous de sa dépouille», a-t-il demandé à la foule. Victime d'un malaise un peu plus tard, il a dû être évacué en ambulance.

Le rassemblement autour de la mosquée Mohammed al-Amin était le plus important au Liban depuis la messe célébrée en plein air par le pape Jean-Paul II à Beyrouth en 1997, qui avait attiré près de un million de personnes.

Conformément à la tradition musulmane, Rafic Hariri, qui était de confession sunnite, a été inhumé après les prières de midi. Des cen-

taines de personnes se sont pressées pour prier devant la tombe avant qu'elle ne soit recouverte de terre.

Parmi les dirigeants et responsables étrangers présents au moment de l'inhumation figuraient le secrétaire d'État américain adjoint, William Burns, l'émissaire de l'Union européenne Marc Otte, le représentant spécial de l'ONU Lakhdar Brahimi, le secrétaire général de la Ligue arabe, Amr Moussa, et les ministres des Affaires étrangères de la plupart des pays de la région.

«La mort de M. Hariri devrait donner, ou plutôt doit donner un nouvel élan à la recherche d'un Liban libre, indépendant et souverain», a affirmé M. Burns. «Cela signifie le retrait complet et immédiat de toutes les forces que la Syrie compte au Liban», a-t-il ajouté, alors que Washington vient de rappeler son ambassadeur en poste à Damas.

Ami de longue date de Rafic Hariri, le président français, Jacques Chirac, s'est rendu à Beyrouth après les cérémonies pour présenter ses condoléances à la famille de l'ancien premier ministre.

«Je veux rendre hommage à un homme qui était mon ami et qui était également un grand démocrate, un homme d'État, un homme de paix», a-t-il déclaré à son arrivée.

Associated Press

L'Italie maintient ses soldats en Irak
malgré la supplique de l'otage

Rome — La droite italienne a voté hier la prolongation de la mission de ses soldats en Irak, quelques heures après la transmission d'une supplique de l'otage Giuliana Sgrena demandant leur retrait pour lui sauver la vie.

«Ma vie dépend de vous, faites pression sur le gouvernement, aidez-moi», a supplié en larmes Giuliana Sgrena dans une vidéo diffusée par toutes les chaînes de télévision italiennes. «Retirez-vous d'Irak, plus personne ne doit venir en Irak parce que tous les étrangers, tous les Italiens sont considérés comme des ennemis. S'il vous plaît, faites quelque chose pour moi», a-t-elle demandé.

Giuliana Sgrena, 56 ans, collaboratrice du journal de gauche *Il Manifesto*, a été enlevée le 4 février à Bagdad et ce message est son premier signe de vie.

Son appel est resté lettre morte. 141 des 254 sénateurs présents hier ont voté pour la prolongation de la mission des 3000 militaires italiens jusqu'au 30 juin, comme le leur avait demandé la veille le chef du gouvernement Silvio Berlusconi. 112 ont voté contre et un s'est abstenu. «Je suis content qu'elle soit en vie, a commenté M. Berlusconi après le vote des sénateurs. Pour le reste, je souhaite ne pas me prononcer.» Les députés doivent désormais se prononcer sur la prolongation de cette mission. Franco Sgrena, le père de Giuliana, s'est dit très inquiet pour sa fille. «J'ai peur que cela se termine mal», a-t-il confié.

Les formations de l'opposition de gauche avaient appelé leurs sénateurs à voter contre, mais les partis de la coalition gouvernementale sont largement majoritaires au Sénat comme à la Chambre des députés. Le gouvernement de centre droit de Silvio Berlusconi, un des alliés les plus fidèles du président américain George W. Bush, a déployé quelque 3000 soldats en Irak,



Giuliana Sgrena

REUTERS

une décision que l'opposition de centre gauche a toujours dénoncée. «La mission en Irak continue», avait affirmé mardi soir M. Berlusconi lors du débat au Sénat. «Abandonner maintenant l'Irak serait une trahison des espoirs de démocratie des Irakiens», avait-il expliqué.

Sur le film, Giuliana Sgrena apparaît les traits tirés et terrorisée. Elle est vêtue d'une blouse verte. Sur un mur blanc, dans son dos, apparaît en lettres rouges l'inscription «Moudjahidines sans frontières», une organisation inconnue.

Le film d'une durée d'environ quatre minutes se déroule en deux temps. Giuliana Sgrena s'exprime d'abord en italien, puis en français. Le montage est maladroit et, à un moment, la journaliste se tourne, interrogative, vers un interlocuteur resté hors champ.

Son compagnon Pierre Scolari, à qui Giuliana Sgrena s'adresse longuement dans ce message et demande en larmes de l'aider, s'est dit hier convaincu de pouvoir la sauver. Ce film est «un message de ceux qui la détiennent et qui signifie: Giuliana va bien, ouvrons les négociations», a-t-il affirmé.

Une grande manifestation natio-

Al-Qaïda
«vulnérable
mais toujours
dangereux»

JÉRÔME BERNARD

Washington — Le réseau terroriste al-Qaïda est «vulnérable» mais reste «dangereux» et continue à représenter une menace pour la sécurité nationale des États-Unis, a estimé hier le directeur de la CIA, Porter Goss.

«Par le passé, des mesures strictes prises par nos services de renseignement, de défense et de sécurité intérieure avec nos principaux partenaires internationaux ont porté de sérieux coups à al-Qaïda et à d'autres organisations terroristes», s'est félicité M. Goss lors d'une audition devant la commission du Sénat sur le renseignement. «Malgré ces succès, la menace terroriste visant le territoire américain et à l'étranger persiste», a-t-il ajouté lors de cette audition annuelle sur «les menaces au niveau mondial».

Le président américain George W. Bush avait assuré début février dans son discours annuel sur l'état de l'Union que les États-Unis resteraient «à l'offensive» contre le terrorisme jusqu'à ce que «le combat soit gagné». «Vaincre le terrorisme doit rester un des objectifs des services de renseignement. [...] Le réseau terroriste dispersé représentera un des plus sérieux défis pour la sécurité nationale américaine dans les années à venir», a affirmé le directeur de la centrale de renseignement. Selon lui, la capture du chef d'al-Qaïda, Oussama ben Laden, et de son numéro deux, Ayman al-Zaouahiri, «ne sera pas suffisante pour éliminer la menace terroriste visant le territoire américain et les intérêts américains à l'étranger».

Le réseau al-Qaïda tente «de trouver des moyens de contourner les mesures de sécurité renforcées aux États-Unis pour frapper les Américains sur le territoire américain», a-t-il affirmé. «Il se peut qu'il ne s'agisse que d'une question de temps avant qu'al-Qaïda ou un autre groupe ne tente d'utiliser des armes chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires», a-t-il ajouté.

Selon le directeur de la CIA, des «groupes régionaux liés à al-Qaïda ou agissant en leur nom propre continuent de poser une menace significative». Ces extrémistes islamistes «ont la capacité d'organiser et de mener des opérations», comme l'ont montré les «attentats à Madrid, réalisés par des extrémistes sunnites locaux», a-t-il ajouté.

«Al-Qaïda n'est qu'une facette de la menace venant d'un mouvement djihadiste sunnite plus large», a-t-il affirmé, relevant que l'Irak est devenu «une cause pour les extrémistes». «Les extrémistes islamiques exploitent le conflit irakien pour recruter des djihadistes anti-américains. Les djihadistes qui survivront quitteront l'Irak avec de l'expérience», a-t-il souligné.

La menace visant les États-Unis vient de plusieurs endroits du monde, a-t-il ajouté.

Agence France-Presse

L'«indécence» sera
séverement punie
dans les médias
américains

Washington — Le Congrès américain veut infliger jusqu'à 500 000 \$ d'amende pour chaque émission de radio ou de télévision indécente, confirmant le retour en force du puritanisme un an après l'émoi suscité par le dévoilement fugace du sein de Janet Jackson durant une mi-temps de football.

La Chambre des représentants américaine a adopté hier à une écrasante majorité de 389 voix contre 38 une proposition de loi portant de 32 500 \$ à 500 000 \$ l'amende pouvant être infligée à une station de radio ou de télévision, avec une punition équivalente pour les artistes de variétés coupables.

«Les familles doivent savoir que lorsqu'elles regardent la télévision ensemble, elles ne seront pas exposées à des déclarations ou des actes indécentes», a expliqué la républicaine Shelley Moore Capito.

En outre, le texte permettrait au gendarme des ondes, la FCC, de révoquer la licence d'exploitation d'une station ayant été en infraction trois fois ou plus.

Visiblement, les partisans de cette loi ne se sont pas remis de l'affaire Janet Jackson: le 1^{er} février 2004, en pleine mi-temps de la finale hypermédiatisée du championnat de football américain, son partenaire Justin Timberlake avait «par accident» dégrafé en direct le haut du corsage de la chanteuse, ce qu'il avait décrit comme un «incident de garde-robe».

Autre cible de ces débats, le chanteur engagé Bono, du groupe U2, qui avait laissé échapper un gros mot en recevant une récompense aux Golden Globes, il y a deux ans.

«C'est la goutte qui fait déborder le vase pour beaucoup de familles américaines», s'est indigné le républicain Todd Akin, estimant qu'il n'y a tout simplement pas d'excuse pour ce genre de grossièreté.

«Je suis de plus en plus inquiet du culte de la censure, exercée par les grandes sociétés propriétaires de médias et de plus en plus par le gouvernement», s'est au contraire indigné un élu de l'opposition, l'indépendant Bernard Sanders, dénonçant un «gel insidieux de la liberté d'expression sur les ondes».

L'«obscénité» est officiellement bannie des ondes aux États-Unis, et les émissions «indécentes» sont strictement réglementées, notamment interdites d'antenne durant les heures de grande écoute.

Depuis un an, la FCC a la main particulièrement lourde pour sanctionner les infractions: elle a infligé pour presque huit millions de dollars d'amende en 2004, contre 440 000 \$ en 2003, alors que le nombre d'émissions sanctionnées décline, passant dans le même temps de 375 à 314.

À la suite de l'incident Janet Jackson, la FCC avait infligé une amende alors record de 550 000 \$, une sévérité justifiée, selon son président Michael Powell, par l'explosion du nombre de plaintes de consommateurs, qui dépasserait le million en 2004.

Ce soudain accès de puritanisme, poussé par des organisations ultraconservatrices de défense de la famille, a provoqué un réflexe d'autocensure parfois surprenant l'hiver dernier, un épisode de la série télévisée *Urgences* a été flouté pour éviter de montrer la poitrine d'une vieille dame.

Plus récemment, des dizaines de stations du réseau ABC ont renoncé à diffuser le film de Spielberg *Il faut sauver le soldat Ryan* le 11 novembre en invoquant la violence et la grossièreté des dialogues.

Agence France-Presse

AFP et Reuters

É D I T O R I A L

Le mea-culpa
d'Hydro-Québec

Un reportage de Radio-Canada sur la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur des centrales d'Hydro-Québec a semé l'émoi au sein de la société d'État. Avec raison, car les lacunes existant dans le système de sécurité en place sont troublantes.

S'adressant à un juge lundi soir pour obtenir une injonction interdisant la diffusion de ce reportage, Hydro-Québec a fait valoir, entre autres arguments, que ce document allait «causer un préjudice sérieux et irréparable à son image». Sur ce point, difficile de dire le contraire. L'image de la vénérable dame du boulevard René-Lévesque et de ses dirigeants ressort amochée. Des doutes ont été créés dans l'esprit du public mais aussi du gouvernement, des assureurs et des clients, tout particulièrement des clients américains.

La sécurité n'est pas affaire banale, surtout pour une entreprise comme Hydro-Québec. C'est une question dont on ne peut pas minimiser l'importance en se disant que le Québec n'est pas les États-Unis et que, ici, tout le monde est beau, tout le monde est gentil. Sans même évoquer d'éventuels actes terroristes, rappelons que des actes criminels ont déjà été commis contre des installations hydroélectriques. Il y a quelques mois, un groupe non identifié s'était attaqué à un pylône d'une ligne de transport dans les Cantons-de-l'Est. Cela peut survenir n'importe quand.

Relativisons les choses. Un réseau de centrales et de distribution d'électricité de la complexité de celui d'Hydro-Québec sera toujours vulnérable. Cela est vrai de tous les systèmes de services publics. Tout est affaire de degré. Toutefois, force est de s'inquiéter lorsqu'on voit que certaines des installations hydroélectriques parmi les plus importantes du Québec étaient, jusqu'à hier, ouvertes à tout venant. Après avoir tenté mardi soir de mettre en cause la valeur même de ce reportage, le président d'Hydro-Québec, André Caillé, n'a pas eu d'autre choix que de reconnaître hier l'existence d'importantes lacunes. Le système de sécurité de la société d'État s'est révélé défaillant parce qu'incomplet. À LG-2, des caméras étaient bel et bien installées mais pas encore reliées à des systèmes de surveillance, ce qui empêchait toute intervention policière. Comme en toute chose, un système de sécurité ne vaut que ce que vaut son maillon le plus faible.

Que l'existence de plusieurs maillons faibles ait été constatée chez Hydro-Québec ne doit pas nous faire conclure à l'absence de toute préoccupation à l'égard de la sécurité dans cette entreprise. Il faut toutefois constater que cette préoccupation n'a pas été aussi vive qu'elle aurait dû l'être dans la foulée des attaques terroristes du 11 septembre 2001, qui commandaient un resserrement de la sécurité dans les installations stratégiques de toutes les grandes entreprises. Trois ans et demi se sont tout de même écoulés depuis ces événements. Les failles constatées cette semaine auraient dû être comblées depuis un certain temps déjà. Ne sentant pas l'urgence, on aura probablement fait des compromis, notamment d'ordre budgétaire. Or, comme le soulignait hier le premier ministre Jean Charest, il n'y a pas de compromis possible en matière de sécurité.

Faut-il pour autant blâmer la direction d'André Caillé et demander sa démission? Cela s'imposerait si Hydro-Québec était la seule entreprise au Québec et au Canada à ne pas avoir de système de sécurité sans failles, ce qui n'est absolument pas le cas. Rappelons que mardi, la vérificatrice générale du Canada soulignait dans son rapport au Parlement que le gouvernement fédéral néglige la sécurité de ses systèmes informatiques, contre lesquels les cyberattaques se multiplient.

Hydro-Québec a fait son mea-culpa. À charge maintenant pour M. Caillé de faire ses devoirs et de nous rendre compte de ses efforts.

bdescoteaux@ledevoir.ca

La riposte

Au Moyen-Orient, la situation s'envenime dangereusement. Si le rythme des perturbations qui agitent cette région n'est pas encore celui que l'on prête à la vitesse grand V, il a tout de la précipitation. Trois jours après l'attentat qui a coûté la vie à l'ex-premier ministre libanais Rafic Hariri, le vice-président iranien Reza Aref et le premier ministre syrien Naji al-Otan ont annoncé, au terme d'une rencontre, une alliance des forces de leurs pays pour contrer «les défis et les menaces» dont ils sont l'objet.

Ce rendez-vous, c'est à souligner, a été fixé après une série de mesures arrêtées notamment par Paris et Washington afin d'obliger la Syrie à respecter son engagement. Les mesures? Rappel de l'ambassadeur américain basé à Damas, la capitale syrienne, demande d'une enquête internationale menée par l'ONU pour identifier les auteurs de l'attentat et, surtout, fin de la tutelle que la Syrie exerce sur le Liban. Ce rappel des troupes, Damas s'était engagé à le sonner en 1991. Voilà pour la Syrie.

Dans le cas de l'Iran, guère une semaine ne passe sans que l'administration Bush demande à l'Iran de montrer patte blanche pour tout ce qui a trait à son programme nucléaire. Lors de sa tournée européenne, la semaine dernière, la secrétaire d'État Condoleezza Rice a haussé le ton en prévenant que si la finalité du programme était la bombe, l'Iran s'exposerait à une réaction ferme. Au passage, on retiendra que selon les plus récentes analyses effectuées, l'Iran serait en mesure de produire sa première bombe d'ici six mois.

Cela étant, la riposte articulée conjointement par les autorités iraniennes et syriennes s'explique autant par un dénominateur commun religieux que par l'accord tacite que ces autorités ont passé pour maintenir le Liban sous la coupe de Damas. Le religieux? On sait que l'Iran est le royaume par excellence du chiisme. On sait beaucoup moins que dans la foulée de la guerre civile et l'exil des chrétiens que ce drame avait provoqué, la communauté chiite est devenue la plus importante communauté du Liban.

Dans leur imposante *Encyclopédie des mondes rebelles*, les auteurs de l'article consacré au Liban précisent que le Hezbollah libanais a été placé «sous double contrôle iranien et syrien [...]». Un *modus vivendi* a donc été établi avec l'Iran, qui joue un rôle déterminant dans le fonctionnement du Hezbollah [...]. Téhéran utilise le mouvement radical libanais comme relais de son influence auprès des mouvements islamistes. CQFD: le destin du pays des cèdres se décide à Damas et à Téhéran.

Fort d'une présence militaire imposante (15 000 soldats et 5000 agents de sécurité), la Syrie se permet de prélever sa part sur les activités financières ainsi que sur les droits de douane perçus au port et à l'aéroport de Beyrouth. Quant à Téhéran, son implantation au Liban lui permet de donner libre cours à un prosélytisme furieux et de partager le pouvoir politique avec la Syrie. Et tout ça au nom d'un dieu.

Serge Truffaut

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

ESPÈCES EN VOIE DE DISPARITION...



L E T T R E S

Un Québec sans Wal-Mart, c'est aussi ça, la vie!

Malgré la fermeture du Wal-Mart de Jonquières, le Québec ne se videra pas. Nous aurons encore besoin d'acheter du papier hygiénique et des produits d'entretien ménager. C'est ce qu'on appelle le pouvoir d'achat du consommateur. Nous sommes donc responsables de nos actes. J'aurais envie de faire mentir Jean Lapierre, qui a affirmé que des actions tel un boycottage ne fonctionnent jamais au Québec. Wal-Mart s'est attaquée aux valeurs du Québec. Et c'est en étant unis et en répondant à nos principes qu'on fait bouger les décideurs. On l'a vu récemment dans l'affaire de financement des écoles privées juives.

Wal-Mart ne s'est pas gênée pour répondre à ses instincts antisyndicaux, alors pourquoi ne ferions-nous pas de même? À titre d'étudiante endettée et entêtée, je jouerai mon rôle. Ce n'est donc pas une question d'argent, ni pour eux (car le Wal-Mart de Jonquières n'offrait semble-t-il pas le pire rendement), ni pour moi, mais bien une question de principes. Un Québec sans Wal-Mart ou avec des Wal-Mart respectueux, c'est la vie que nous avons le pouvoir de choisir!

Emmanuelle Carrier
Montréal

Une CAA pour nos politiciens

Serions-nous en panne de leaders politiques? ■ Parti libéral. Ce parti collectionne les cafouillages et les hésitations chroniques (CHUM), avance d'un pas en avant puis ensuite reculer de trois pas et voit sa philosophie «orientée PPP» glisser insidieusement et dangereusement vers la droite. ■ Parti québécois. Le PQ gaspille son temps dans de longues querelles intestines, à savoir si Bernard Landry devrait rester ou non. En plus, au niveau politique, le PQ n'a rien de substantiel à offrir à la population, si ce n'est le rêve utopique de l'indépendance du Québec.

■ L'Action démocratique du Québec. Je dois avouer que l'ADQ m'avait énormément séduit avec son dernier programme électoral. Mais depuis ce temps, force est de constater que le manque de charisme et de leadership de son chef, Mario Dumont, le tout conjugué aux faibles effectifs du parti, a beaucoup affaibli cette formation naissante qui paraissait pourtant prometteuse.

Finalement, avec un Jean Charest qui fait dans la valse-hésitation, un Bernard Landry qui s'accroche à la bouée du pouvoir et un Mario Dumont presque effacé dans le coin, où sont nos leaders politiques? Existe-t-il une CAA pour nos politiciens en panne sèche sur la route?

Jean Robichaud
Trois-Rivières

Le bilinguisme au Québec

On souhaite encore une fois abaisser l'âge de l'apprentissage de l'anglais pour nos enfants. À huit ans, comme c'est le cas à l'heure actuelle, ce serait déjà trop vieux. Allons-y alors pour six ans, soit dès la première année du primaire! Si, au moins, il y avait urgence en la matière! Le ministre Pierre Reid croit-il que les francophones du Québec bouderaient l'anglais au point de devoir prendre des mesures draconiennes? Sait-il au moins qu'au dernier recensement, on comptait au Québec 2 143 000 francophones sachant parler l'anglais contre 402 000 anglophones ayant une connaissance du français, pour un rapport de 490 contre 100?

S'il y avait recul, on pourrait à la rigueur comprendre sa décision. Au contraire, il y a eu progrès entre les deux derniers recensements. Il y a dix ans, on dénombrait 490 francophones qui pouvaient parler l'anglais chaque fois que l'on comptait 100 anglophones en mesure de converser en français (1 953 000 contre 398 000). Et qu'en est-il à Montréal, où l'avenir du français se joue? Là encore, l'avantage va aux francophones. En 1996, ils étaient 246 contre 100 à savoir l'anglais; cinq ans plus tard, ce rapport avait augmenté à 260 francophones bilingues pour 100 anglophones également bilingues.

Bref, si le bilinguisme au Québec est toujours

porté par la majorité francophone (dans le *rest of Canada*, il est le fait des minorités francophones et acadienne), ne faudrait-il pas investir davantage dans l'apprentissage du français chez les non-francophones, en particulier chez les immigrants arrivés ces derniers mois et qui attendent encore leur première leçon de français? Michel Paillé, démographe
Montréal,

Kyoto et les générations

Le protocole entré en vigueur hier sera des plus difficiles à respecter, et ce sont les générations futures qui en paieront le prix. Pour 2012, le Canada devrait réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 22 % (6 % de moins que le taux de 1990, qui a augmenté de 20 % depuis). Malheureusement, les gouvernements piétinent et ont déjà annoncé qu'ils allaient recourir aux mesures les plus passives qui leur permettent d'acheter des droits de polluer à d'autres pays moins pollués. C'est comme si Wal-Mart pouvait s'acheter des droits de discriminer auprès d'entreprises socialement responsables et certifiées équitables.

Alors que le Canada et le Québec auraient avantage à mettre en avant un plan énergétique visionnaire devant déterminer nos actions, tant sociales qu'environnementales, pour les 50 prochaines années, rien ou si peu n'est proposé par nos politiciens. Ils auraient pu par exemple instaurer des mesures visant la création soutenue de puits de carbone (comme le réaménagement de forêts entières) et l'amélioration des transports en commun, mais il ne semble pas y avoir beaucoup d'innovation et de courage à Québec et à Ottawa par les temps qui courent.

C'est peut-être comme dans la chanson de Loco Locass, un des groupes musicaux préférés de la plus jeune des quatre générations de notre famille (Rosalie, 17 mois): ce qu'il nous faut, c'est nous libérer des libéraux, tant au fédéral qu'au provincial, du moins ceux actuellement au pouvoir.

Hélène Adams, Rosalie Beaudet,
Michel Blondin et Rock Beaudet
Montréal

LIBRE OPINION

Non, l'école n'est pas secondaire

LAURENT GAUTHIER

Élève de cinquième secondaire à l'école Sophie-Barat et président de l'Association étudiante de la CSDM

CATHERINE HAREL-BOURDON
Commissaire du quartier Tétraultville et présidente du comité pour la réussite des jeunes et des adultes de la CSDM

La société québécoise est-elle malade de ses jeunes? Peut-être que si. Il n'y a pas si longtemps, on disait qu'elle en était folle... Si nous voulons adapter l'école secondaire publique aux aspirations réelles des jeunes et de la société, il faut d'abord cesser de laisser croire qu'elle est secondaire. Comme nos ados, d'ailleurs. Et finir par les écouter.

Selon le diagnostic organisationnel de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) diffusé en août dernier, seulement 42 % des élèves obtiennent leur diplôme secondaire en cinq ans et, aux épreuves ministérielles,

les élèves de la CSDM affichent un taux de réussite inférieur aux moyennes nationales et régionales.

De plus, les élèves de la CSDM sont un reflet de la société montréalaise qui, par exemple, s'enrichit de l'apport des communautés culturelles: à peine 50 % des élèves ont le français comme langue maternelle. Par contre, un grand nombre d'élèves montréalais souffrent de la pauvreté: 42,3 % d'entre eux proviennent d'un milieu à faible revenu, soit plus de 28 000 élèves.

À la lecture de ces données, tous les «logues» du monde de l'éducation peuvent bien avancer

de savantes hypothèses et proposer des solutions toutes plus créatives les unes que les autres, nous sommes toujours aussi loin de la vraie vie. Pourtant, à Montréal et ailleurs, tout le monde est spécialiste en réussite scolaire, et chacun émet largement son opinion chaque fois qu'une étude est rendue publique, dès que les résultats des épreuves de juin sont connus, lors des inscriptions à l'école, à chaque palmarès ou à chaque annonce ministérielle. Et hop, on sort les chiffres, on prépare des réactions, et le manège recommence...

Où est le village?

Or on constate plutôt que la réussite scolaire est l'affaire de tout le monde et de personne. «C'est à l'élève de réussir! C'est sa responsabilité.» Sauf qu'un jeune ne peut pas réussir seul, chacun le sait. Où est le village? Dès qu'il passe au secondaire, on dirait que l'ado dérange.

En fait, la plupart du temps, on entend que l'école ne comprend pas les jeunes; que beaucoup de jeunes ne comprennent pas l'école; que les enseignants sont dépassés par la tâche; que les parents sont déboussolés et occupés à «performer»; enfin, que la communauté se désintéresse des jeunes, quand elle n'a pas peur d'eux. D'ailleurs, dans sa forme actuelle, l'école des adolescents de 2005 ressemble à s'y méprendre à l'école de leurs parents, technologies de l'information en plus.

Pourtant, comment les jeunes perçoivent-ils la réussite en 2005? Vaut-il mieux réussir sa vie ou réussir dans la vie? Pourquoi décrochent-ils? L'école répond-elle aux besoins des jeunes, à leurs attentes, à leur mode de vie actuel? N'a-t-on qu'un seul modèle de réussite scolaire

à leur proposer? Pourquoi l'éducation des adultes est-elle de plus en plus populaire auprès des jeunes de 16 à 18 ans? Pourquoi ne s'inscrivent-ils pas davantage en formation professionnelle?

Alors que la CSDM soumet à la population un plan stratégique qui guidera toutes ses actions pour les prochaines années, le comité pour la réussite des jeunes et des adultes doit profiter de ce moment pour offrir aux jeunes une tribune privilégiée où faire connaître leur point de vue. Après tout, c'est leur école!

Un débat aura donc lieu le 22 février prochain sur l'école et la réussite, entre des élèves de toutes les écoles secondaires de la CSDM. C'est la première fois que les jeunes sont consultés de la sorte pour qu'on puisse entendre et prendre en compte leurs idées et leurs opinions face à l'école et à la réussite. [...]

Nous voulons dire aux jeunes qu'ils ont leur place dans leur école et qu'ils peuvent y réussir. Nous avons un sentiment d'urgence que ne semble visiblement pas partager toute la communauté. Collectivement et individuellement, nous pouvons nous demander si nous partageons et comprenons les difficultés que vivent les jeunes afin de les aider à réussir leurs études.

Êtes-vous de ceux qui ne se sentent pas concernés ou de ceux qui, à leur mesure, s'impliquent plus concrètement? À notre avis, l'école publique ouverte à tous, qui appartient à tous, souffre d'un manque criant de solidarité envers les jeunes. Chacun peut se demander s'il peut y faire quelque chose. Que vous ayez ou non un ado à l'école secondaire publique, l'erreur serait de conclure que non.

IDÉES

SOVERAINETÉ

Sortir du paradigme de la propagande

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

Député de Borduas, ex-ministre responsable de la réforme des institutions démocratiques et des affaires intergouvernementales canadiennes, ex-président de l'Assemblée nationale du Québec

Le grand patron du programme des commandites, l'ex-premier ministre fédéral Jean Chrétien, a été très clair devant le juge Gomery: pour aucune raison le gouvernement canadien ne favorisera l'accession démocratique du Québec à la souveraineté. Cela a été la ligne de conduite sous Pierre Elliott Trudeau, cela fut la ligne sous Jean Chrétien, cela est le cas sous Paul Martin et ce sera le cas à l'avenir, quelle que soit la personne qui occupera le trône du monarque élu canadien.

Il y a eu et il y aura certes des variantes en intensité et en magouilles périphériques mais, pour l'essentiel, le pouvoir fédéral et ses alliés de tout acabit agiront toujours en fonction de l'idée qu'il faut coûte que coûte empêcher le Québec de faire sécession. La fin a justifié et justifiera tous les moyens, y compris les moyens immoraux et illégaux. Seule la force physique ne sera pas utilisée, encore que si les indépendantistes québécois fournissent le prétexte sur un plateau d'argent, pas une seconde d'hésitation ou de tergiversation ne serait perdue. Le Québec serait maintenu de force là où il est.

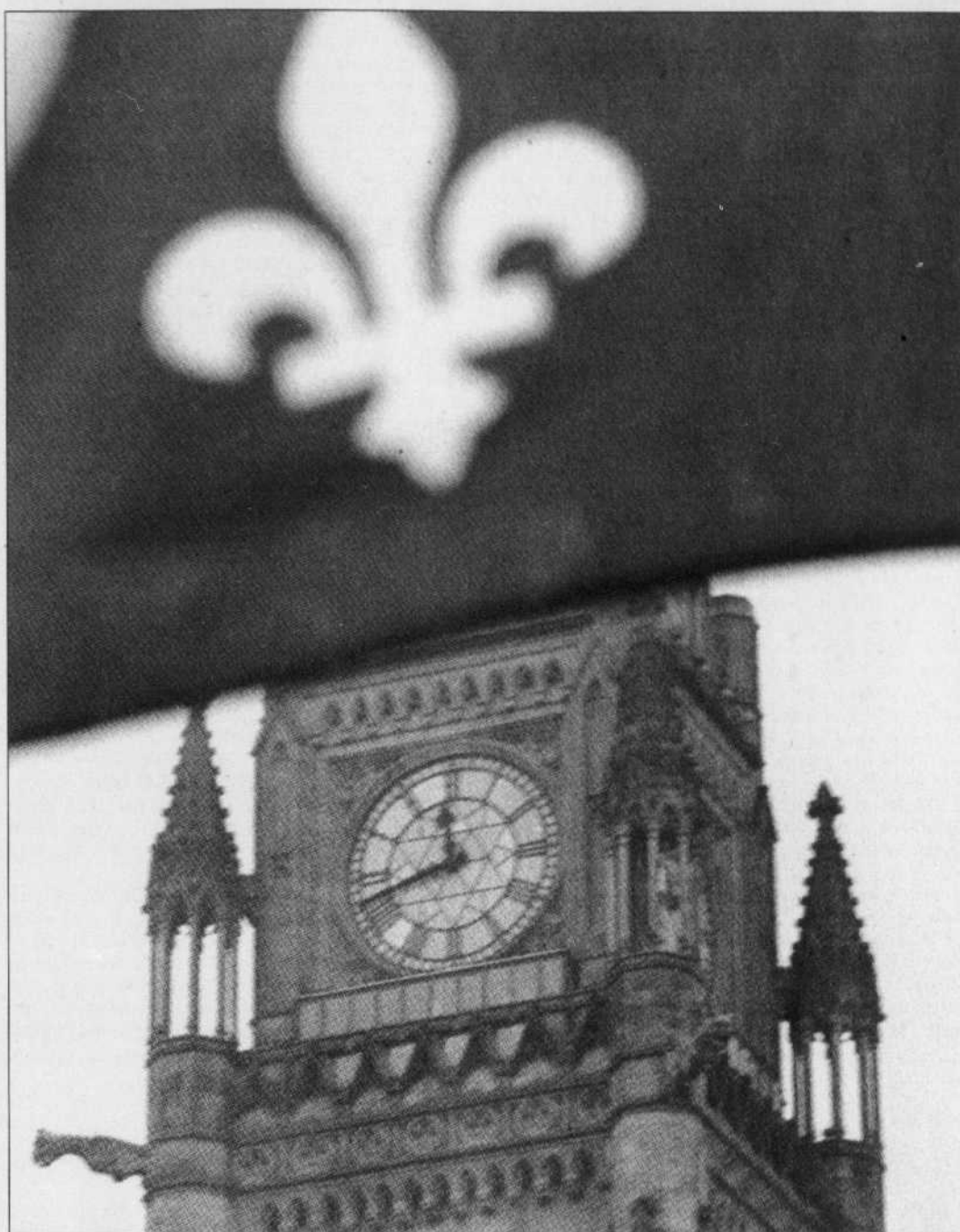
Face à cette politique fondamentale du gouvernement canadien, les gouvernements souverainistes du Québec, avant et après les référendums de 1980 et de 1995, ont cherché à faire avancer leur option en utilisant pour l'essentiel la même approche que le camp adverse, c'est-à-dire rallier à leur cause la population québécoise par les moyens de la propagande, de la publicité et des gestes stratégiques de promotion en appliqué aux actions politiques de persuasion et de prêche de la bonne parole.

Dans cet affrontement communicationnel, les tenants de la souveraineté du Québec et du renversement de l'ordre établi ont toujours été et seront toujours perdants. Et même s'ils le voulaient et abandonnaient leurs justes scrupules, jamais ils ne pourraient dépenser autant que les fédéralistes et jamais ils ne pourraient convaincre ceux-ci, surtout les gens vivant à l'extérieur du Québec, de respecter des règles du jeu qui visent à assurer une compétition juste et équitable. Raison d'État oblige.

Maintenir l'approche?

Malheureusement, devant cette impitoyable évidence, les dirigeants actuels du Parti québécois et la plupart de leurs alliés continuent de proposer de poursuivre la quête de la souveraineté selon l'approche qui a prévalu jusqu'à ce jour, prétendant que celle-ci n'est pas si mauvaise, après tout, puisqu'elle nous a conduits à 35 000 voix de la victoire.

Ainsi, une fois de nouveau à la tête du pouvoir provincial québécois, on nous propose de reprendre le vieil «exercice d'éducation et de formation populaires» en y améliorant et intensifiant les contenus et les processus de promotion, lesquels seront soutenus cette fois par un nouveau budget de l'an 1 et des



JIM YOUNG REUTERS

Jamais les souverainistes ne pourront dépenser autant que les fédéralistes et jamais il ne pourront convaincre ceux-ci de respecter les règles du jeu, écrit Jean-Pierre Charbonneau.

gestes gouvernementaux plus affirmatifs et plus volontaires face à l'État central et à ses partenaires de la fédération.

Je le dis depuis longtemps et je continue de l'affirmer aujourd'hui: cette approche est vouée à coup sûr à l'échec, surtout si on veut obtenir une majorité assez forte pour résister par la suite aux opérations d'intimidation qui seront inévitablement déclenchées. Sur le terrain d'un affrontement de communi-

cation, de publicité et de gestes d'éclat, Ottawa aura toujours le dessus à cause de la très grande supériorité de ses moyens.

Que faire, alors? Eh bien, il faut sortir du paradigme de la propagande et passer la balle aux citoyens eux-mêmes, bien avant qu'ils ne soient invités à trancher la question par référendum. Un prochain gouvernement souverainiste à Québec devrait utiliser largement les fonds publics, non pas pour faire la

promotion de son option mais pour permettre à tous les citoyens de tous les coins du Québec de s'exprimer sur la façon dont ils envisagent l'avenir dans les prochaines décennies, comment ils voient un éventuel passage d'un Québec provincial à un Québec souverain, comment ils conçoivent le contrat social qui doit les lier les uns aux autres et comment ils entretiennent les fondements philosophiques et institutionnels du pays à créer, de la société à mettre en œuvre.

Le processus de règlement de la question nationale et de l'accession du Québec au statut de pays doit être non pas un exercice amélioré de «sortir, parler, convaincre» mais plutôt un exercice sans précédent de démocratie participative à l'abri des mécanismes de la hiérarchie sociale qui permettent en général aux experts, aux élites, aux beaux parleurs et aux dirigeants des multiples groupes d'intérêt de monopoliser constamment les exercices de participation publique et de prise de parole citoyenne. L'encadrement de cette vaste discussion de famille ne devrait pas être partisan mais neutre, et l'opération devrait pouvoir se dérouler sans constantes interférences politiques et ministérielles, avec un échéancier assez long et des ressources suffisantes. [...]

Des paradoxes

La parole libre et l'écoute empathique sont fondatrices de la démocratie et, dans le projet visant à faire du Québec un pays, «privilégier une démarche démocratique vers la souveraineté» devrait signifier d'abord et avant tout une vaste opération d'expression et d'écoute plutôt qu'une meilleure opération de promotion que par le passé.

À ce propos, cette proposition principale de l'exécutif national donne suite à la démarche de réforme des institutions démocratiques que j'ai lancée il y a trois ans. Ainsi, pour la première fois de son histoire, le PQ aurait un programme dont un chapitre spécifique porterait sur la démocratie souhaitable sous le titre «Construire une démocratie de participation».

Cependant, il est paradoxal de constater qu'on ne propose pas au préalable une approche de démocratie participative pour réaliser la souveraineté. Les vertus démocratiques ne seront examinées qu'après l'indépendance. Cela est une erreur dramatique. [...]

La parole ne nuit pas à l'action; ce qui nuit, c'est de ne pas s'éclairer par celle-ci, disait un vieux philosophe de la Grèce antique. Plusieurs études scientifiques contemporaines le démontrent d'ailleurs. [...] Malgré cela, en haut lieu, on se refuse toujours à prendre le risque de laisser les citoyens s'exprimer librement et longuement sur leurs visions de l'avenir et des changements qui s'imposent. On m'a déjà dit qu'on craignait que les gens ne nous disent pas ce qu'on voudrait entendre. Mieux vaut alors, bien sûr, rester dans les sentiers battus et leur dire comment ils devraient voir et ressentir les choses.

À titre de membre du Parti québécois depuis 37 ans et de député depuis 1976 (avec un intermède de cinq ans), je propose que nous abandonnions la voie de la propagande pour emprunter celle de la démocratie véritable, celle qui fait que la vie d'une collectivité et son avenir se définissent d'abord et avant tout par les membres de celle-ci, celle qui fait que les désirs profonds peuvent émerger avec force et abattre les peurs et les résistances qui bloquent leur réalisation.

Des normes journalistiques qui varient

Même Scully me donne raison...

NORMAND LESTER

Journaliste

Réplique au texte de Mario Cardinal, «Les dérapages de l'information - L'affaire Lester, une affaire de déontologie ou de politique?», publié le jeudi 10 février 2005

Mon cher Mario, j'ai lu avec intérêt les extraits de votre livre publiés la semaine dernière dans *Le Devoir*. À plusieurs reprises durant ma carrière à Radio-Canada, vous avez, en tant qu'ombudsman, enquêté sur des plaintes portant sur mes investigations journalistiques. Si ma mémoire est bonne, vous m'avez toujours donné raison contre les plaignants. Maintenant, vous estimez que j'ai dérogé à mes devoirs journalistiques pour avoir publié un livre, *Le Livre noir du Canada anglais*, qui n'avait rien à voir avec mes activités professionnelles.

J'aimerais soulever quelques points au sujet de questions d'objectivité et de neutralité journalistique.

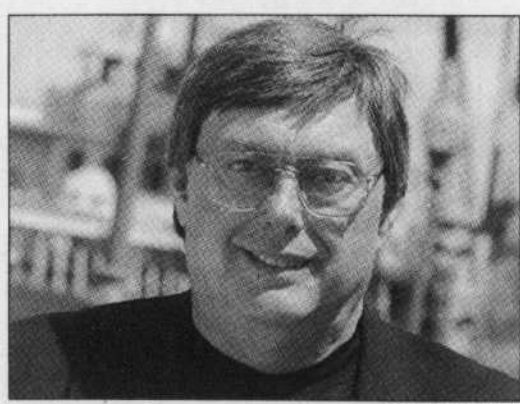
Mais d'abord, je dois vous dire que j'ai été surpris que vous me compariez à Mordecai Richler. Je n'ai certainement pas ses talents littéraires. Je n'ai pas non plus sa mauvaise foi, sa malhonnêteté et sa capacité de dire les pires insanités. Je ne mérite pas, je pense, d'être placé par vous dans la même catégorie que l'homme qui accuse les Patriotes d'antisémitisme alors que Papineau a parrainé la première loi dans l'empire britannique accordant les pleins droits politiques aux juifs.

Vous-même, Mario, vous étiez au lancement du *Livre noir*, et je crois me rappeler que vous m'aviez dit combien vous considériez le livre comme nécessaire alors que vous me demandiez de vous le dédicacer.

Les trois livres noirs sont une recension des crimes et des injustices que la majorité anglophone du Canada a fait subir pendant une bonne partie de son histoire aux autochtones, aux francophones, aux Noirs, aux juifs et à tous ceux dans ce pays qui n'avaient pas le bonheur d'être Blancs anglo-saxons et protestants. Personne n'a jamais contesté les faits qui y sont exposés.

Appui de Scully

Vous donnez raison à Radio-Canada de m'avoir suspendu pour n'avoir pas respecté les normes journalistiques de la société. Pourtant, je n'ai pas adhéré à un parti politique ou pris position en faveur d'une thèse constitutionnelle, j'ai rappelé des



SOURCE CANAL D

Normand Lester

événements historiques incontestables.

Dans cette affaire, le Syndicat des communications de Radio-Canada m'a donné raison, tout comme la Fédération professionnelle des journalistes du Québec. Même le *National Post*, l'organe de l'extrême droite antiquébécoise, a écrit que la publication du livre ne justifiait pas ma suspension.

J'ai un scoop pour vous. Je le tiens de Robert-Guy Scully. Selon un rapport interne de Radio-Canada en sa possession, la CBC-SRC me donnerait raison. Scully l'affirme devant la caméra sur une cassette vidéo de promotion de sa boîte, L'Information essentielle inc., pour une émission spéciale sur les *Minutes du Patrimoine*. Robert-Guy Scully, document à la main, dit, et je cite textuellement: «Je vais prendre la défense publique de Normand Lester, mais à ma façon, en révélant des documents internes de la Société Radio-Canada.»

Lorsque j'ai contacté Robert-Guy Scully, en 2002, dans le cadre d'une enquête que je faisais à TVA sur les magouilles entourant le financement de la série Maurice Richard, il m'a proposé le document secret de la SRC à condition que j'aie travaillé pour lui. J'ai carrément refusé. Vous qui êtes dans les bonnes grâces de la direction de Radio-Canada pourriez peut-être obtenir une copie de ce document. Sa lecture vous donnerait peut-être une nouvelle perspective sur l'affaire Lester.

Les normes

Si je ne puis dorénavant, selon vous, prétendre à

l'objectivité journalistique, Radio-Canada peut-elle continuer de le faire? Respecterait-elle en tout temps ses propres normes journalistiques?

En tout cas, le devoir de réserve, de neutralité et d'objectivité pointilleuse des journalistes et animateurs ne s'applique pas de la même façon au réseau français et au réseau anglais de la CBC-SRC. Don Cherry n'est pas exactement l'illustration de la réserve circonspecte. Et que penser du militant écologiste David Suzuki, qui a animé pendant des décennies des émissions sur l'environnement à la CBC? Lorsque, dans les discussions sur ma suspension, le syndicat a soulevé son cas, la direction de l'information a révélé qu'il jouissait d'un statut particulier qui lui permettait de prendre des positions idéologiques. Suzuki jouissait d'une dérogation personnelle aux normes journalistiques de la CBC-SRC.

D'ailleurs, dans les moments critiques de l'histoire du pays, lors de la crise de la conscription et du référendum de 1995, la SRC-CBC abandonne carrément toute prétention à l'objectivité. La manipulation, l'information en faveur du camp du NON, c'est vous-même qui l'avez constatée dans votre rapport annuel 1995-96, alors que vous étiez ombudsman de Radio-Canada. Rappelez-vous, Mario, vous y dénonciez la partialité du réseau anglais durant la campagne référendaire.

La CBC-SRC justifiait publiquement le parti pris du réseau anglais en faisant intervenir dans sa définition d'équité la notion d'«appui populaire». Les journalistes de la CBC auraient ainsi eu le droit de manquer d'objectivité parce que leur parti pris reflétait le consensus du Canada anglais.

Qu'avez-vous dit, Mario, à ce sujet en tant qu'ombudsman? Vous avez constaté que la CBC-SRC reniait son propre code d'éthique. Vous écriviez que le manuel des *Normes de pratiques journalistiques*, «[...] loin d'imposer le consensus populaire comme facteur de choix des événements à couvrir, stipule plutôt que "pendant les campagnes électorales ou référendaires, il faut apporter un soin encore plus grand que de coutume à maintenir l'équilibre dans la couverture de forces politiques en présence"».

Vous étiez troublé par le fait que la direction de Radio-Canada justifie dans un rapport public une conception éthique qui bafoue certains des principes les plus fondamentaux du journalisme.

«La société n'hésite pas à affirmer que "la CBC sert un public anglophone principalement en dehors du Québec.

Tous les partis politiques hors du Québec, ainsi que la grande majorité de la population, sont unanimement fédéralistes. Dans la mesure où la CBC représente les opinions de cet auditoire, elle ne s'en tiendra pas à une répartition égale et accordera plus de temps d'entretien au camp fédéraliste". En clair, cela signifie qu'il n'existe pas de formule unique pour définir la notion d'équilibre dans la couverture du référendum québécois. Les variantes entre les réseaux, notamment entre les réseaux anglophone et francophone, tiennent naturellement à la composition de leurs auditoires respectifs. De telles conclusions peuvent peser lourd dans la pratique journalistique de la société par temps d'orage. [...]

Avec un brin de malice, Mario, vous avez souligné à la direction de la CBC-SRC les conséquences de l'application au Québec du concept de l'information fondée sur le «consensus populaire».

«S'il fallait considérer comme conforme à la politique journalistique le fait que la SRC-CBC ait marqué "un penchant un peu plus manifeste pour le NON" sous prétexte qu'"elle accordait plus d'attention à l'opinion des citoyens des autres provinces", la SRC, dont une très grande partie de la clientèle réside au Québec et est francophone, aurait-elle dû accorder 60 % de son temps d'antenne au camp du OUI? Poussons plus loin... Comment devrait-elle couvrir la prochaine élection fédérale, compte tenu du consensus populaire qui se manifeste actuellement au Québec, qui n'accorde que 30 % d'appui au gouvernement Chrétien? (Cf. résultats du sondage Gallup publiés le 22 février 1996.) Devra-t-elle également tenir compte de la répartition des sièges au Québec depuis la dernière élection fédérale alors que le Parti libéral n'en a obtenu que 19, contre 54 au Bloc québécois? Bien sûr que non.»

Je dis: bravo, Mario Cardinal! J'espère que ces citations se trouvent dans votre livre et que votre rapport courageux sur l'engagement de la CBC-SRC en faveur du camp du NON aura sa place dans le documentaire sur le référendum de 1995 que la CBC-SRC prépare. On me dit qu'elle vous a confié la rédaction du livre d'accompagnement. Si c'est le cas, vous allez être placé, *mutatis mutandis*, dans la même position que moi avec mon scoop sur le financement des *Minutes du Patrimoine*. Radio-Canada va-t-elle accepter que ses turpitudes soient exposées dans une de ses productions? J'ai hâte de voir.

Vous avez bien raison, il ne faut pas toujours croire les journalistes. On verra si on peut se fier aux ombudsmans retraités.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux-Soucy (surnuméraire); Pauline Gravel (sciences); Guillaume Bourgault-Côté (surnuméraire), Antoine Robitaille (surnuméraire), Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relecteurs), Renée Léo Guimont et Serge Paquin (relecteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cahier culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (média), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels et musique), Frédérique Doyon (surnuméraire); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Reny (pupitre), Éric Desrosiers, Alec Castonguay, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraire); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; à l'information littéraire à la rédaction: Marilyne Hamelin, Alexandre Shields (commiss); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Jacqueline Avril, Jean de Billy, Marlene Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland, Nadia Sebati, Mélisande Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires), Jean de Billy, Marie-Claude Gauthier (directeur de production), Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Nathalie Zemaitis, Olivier Zaida. INFORMATIQUÉ Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Roxanne Labelle (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Loli Sénéchal-Berthiaume, Monique Heures, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecck (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

UDA

SUITE DE LA PAGE 1

comme le définissait la convocation de presse. Mais un coup de théâtre a fait dévier le programme.

«Les membres du conseil général n'ont pas accepté la proposition de l'exécutif de signer le protocole de collaboration», a expliqué la porte-parole de la CSQ, Marjolaine Perreault, en milieu d'après-midi hier. «Les membres veulent plus de détails, et c'est donc reporté à une date ultérieure.»

Ulceré par cet épisode, Pierre Curzi a rappelé *Le Devoir* en après-midi pour confier son désarroi et sa profonde colère. «Je m'en vais là pour leur parler d'une façon de collaborer, peut-être même de trouver des manières de faire cause commune, et c'est un déni, une véritable gifte que je reçois», a expliqué le comédien, qui accueille les refus des membres du conseil général de signer tout de suite le protocole comme une «manière de s'essuyer les pieds sur les artistes, de nous dire qu'ils ne veulent rien savoir de nous.»

Le protocole d'entente, dont la signature est donc «reportée», prévoyait notamment que les exécutifs des deux syndicats discutent de «collaborations possibles», qu'ils s'allient dans la défense de la culture et de la langue et qu'ils misent surtout sur des dossiers comme la «place de la culture dans le système scolaire», les journées de la culture ou la défense de Télé-Québec.

Les membres présents au conseil général ont refusé de signer ce protocole, jugeant préférable de récolter «plus de détails» et d'en discuter en assemblée avant de le parapher.

Le président de l'UDA a rapidement fait le lien entre ce refus inattendu et la décision du syndicat d'enseignants du primaire et du secondaire d'ajouter à ses moyens de pression un possible boycottage d'activités parascolaires, éducatives et culturelles pour faire progresser la négociation avec Québec.

«Ce qu'on nous dit, c'est: "Nous, de l'éducation, on n'en a rien à cirer de votre culture!", a expliqué Pierre Curzi sous le coup de l'émotion. «Et plutôt que de vouloir changer le rapport entre les enseignants et les artistes, on va faire de nous des victimes. Je ne l'accepte pas. Parce qu'on peut tout pardonner, sauf le mépris.»

En matinée hier, le président de la CSQ avait réitéré tout lien entre l'existence du protocole et les moyens de pression décrétés par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) début février. Ceux-ci prévoient de n'inscrire aucune de ces activités parascolaires au calendrier de la prochaine rentrée scolaire, un moyen de pression déjà utilisé par les enseignants et qui avait fait grand bruit en 2000 et en 2002.

«Le protocole n'est pas conditionnel à ce que nous renoncions [aux moyens de pression], a indiqué hier Réjean Parent. «Pas plus que l'Union des artistes ne doit renoncer à ses moyens de pression. [...] Le protocole, c'est plus une meilleure connaissance respectueuse de nos réalités, un lieu de convergence. On resserre nos rapports, sans conditions», a ajouté le président de la CSQ, qui n'a pas commenté le changement de cap.

En 2000, Pierre Curzi avait déjà clairement évoqué «le malaise profond» éprouvé par le regroupement d'artistes «face à certaines des méthodes choisies [par la CSQ] pour faire valoir des droits parfaitement justifiés». Hier matin, le discours était le même, toujours sous le thème d'une quête de solidarité: «Au lieu de boycotter toutes les sorties culturelles, pourquoi les artistes ne feraient-ils pas partie de l'arsenal syndical des enseignants pour dénoncer avec eux les conditions de travail?», demandait le président de l'UDA, qui a interprété cette énième menace de boycottage des activités parascolaires comme la «preuve qu'un protocole est nécessaire, qu'il faut qu'on se parle!».

Le revirement de situation, le rejet de la proposition formulée par l'exécutif de la CSQ et surtout la rebuffade subie par M. Curzi au moment où il s'appretait à formuler un discours sur la solidarité ont créé un embarras certain dans les instances officielles. «Nous trouvons malheureux que M. Curzi soit choqué de cette situation», a expliqué Mme Perreault, visiblement mal à l'aise.

Avec la collaboration de Tommy Chouinard
Le Devoir

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les avis de décès (Le Mémoriel)

Au téléphone (514) 525-1149
Par courriel info@lememoriel.com

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor World, St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, Division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division de Corporation Sun Media, 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

train transportant des matières dangereuses peut se produire bien avant la fin de cette période; cela peut survenir demain, dans cinq ans ou dans vingt ans. Mais SNC-Lavalin a vraisemblablement écarté cette possibilité.

Ainsi, les ingénieurs recommandent que l'hôpital soit construit à environ 100 mètres des voies ferrées qui bordent le site. Ils ajoutent qu'aucun mur de protection n'est requis entre le CHUM et les rails compte tenu du retrait des matières dangereuses explosives. C'est du moins ce que stipulerait l'entente entre le Canadien Pacifique (CP) et l'Université de Montréal, qui n'est pas publique.

Selon ce qu'a déjà révélé *La Presse*, même si le CP a consenti à détourner les explosifs et les gaz comprimés comme le chlore, 88 % des matières dangereuses continueraient à circuler près de l'hôpital, avec le risque d'un déversement de matières dangereuses pouvant s'enflammer et dégager des gaz toxiques.

L'analyse de vulnérabilité produite par SNC-Lavalin a été remise au ministère de la Sécurité publique, tout comme les autres études réalisées par les consultants dans ce dossier. La Direction régionale de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides, partie prenante au dossier du CHUM depuis 2001, a transmis ses commentaires au comité interministériel créé l'automne dernier pour étudier le projet d'Outremont.

«On ne calcule pas les risques. On commente les analyses par rapport à la méthodologie utilisée et par rapport aux bonnes pratiques dans le monde. On recommande d'ailleurs de travailler sur les conséquences plutôt que sur les probabilités. [...] Pour la plupart des études qu'on a reçues, il ne s'agissait pas d'analyses de risques mais d'analyses d'opportunité. Et quand on abordait les risques, l'approche utilisée est surtout de type probabiliste», a expliqué au *Devoir* Marc Lavallée, directeur régional pour la Sécurité publique. M. Lavallée a toutefois refusé de faire des commentaires précis sur l'étude de SNC-Lavalin.

La firme d'ingénierie a également refusé d'apporter quelque précision que ce soit à propos de la méthodologie utilisée. On a dirigé *Le Devoir* vers l'Université de Montréal, qui est le promoteur officiel du site d'Outremont et qui a commandé l'analyse de vulnérabilité à SNC-Lavalin. «La méthodologie fait partie de l'étude et l'étude n'est pas publique pour l'instant», s'est bornée à rappeler Sophie Langlois, porte-parole de l'institution.

LNH

SUITE DE LA PAGE 1

mineure était en réalité très importante — 6,5 millions multiplié par 30 équipes, soit près de 200 millions en tout — et, a fait valoir le commissaire, aurait entraîné des pertes pour la plupart des clubs. «Nous n'étions pas aussi proches que les gens le supposaient. Les deux parties étaient encore très éloignées l'une de l'autre», a dit Gary Bettman.

De son côté, le directeur de l'Association des joueurs de la LNH, Bob Goodenow, a réagi en rejetant la totalité du blâme sur la partie patronale, dont les tactiques de (non) discussion auraient empêché la conclusion de tout accord. «Tout de long, les joueurs ont travaillé sincèrement à l'atteinte d'une entente équitable. Mais nous n'avons jamais trouvé personne avec qui négocier sérieusement», a-t-il observé lors d'un point de presse à Toronto en fin d'après-midi.

Dans les dernières heures, a-t-il ajouté, les autorités de la LNH ont refusé sous des prétextes fallacieux — qu'un plafond de 49 millions, notamment, agirait comme «aimant» et provoquerait un spirale inflationniste — deux offres raisonnables faites par les joueurs. «Les joueurs n'ont jamais demandé à obtenir plus d'argent que ce qu'ils méritent. Ils n'ont toujours prôné que l'existence d'un véritable marché concurrentiel.»

Mais par-delà l'expression de positions irréconciliables, une considération s'impose: tout le monde s'entend pour dire que tout est à recommencer.

En effet, si l'objectif devient maintenant le sauvetage de la saison 2005-06, la conséquence directe de l'impasse dans les négociations est le retour à la case départ. En fin de parcours, l'Association des joueurs avait accepté, à la surprise de plusieurs de ses membres (qui, outre l'élection initiale d'un comité de négociation, n'ont jamais de tout le conflit été appelés à se prononcer sur les enjeux), le principe d'un plafond salarial alors que les propriétaires avaient consenti à ne plus lier le plafond aux revenus d'ensemble de la ligue. Cette dernière offre ne fait maintenant plus partie du paysage.

«Nous devons maintenant examiner un modèle économique complètement différent, et il devra comprendre un lien entre les salaires et les revenus. La meilleure proposition que nous ayons déposée [42,5 millions \$US] n'existe plus», a opiné le commissaire.

De même, Bob Goodenow a indiqué que l'AJLNH retirait son offre, faite en décembre dernier, d'une réduction de 24 % de la masse salariale globale des joueurs. Le principe même d'un plafond sera aussi à rediscuter.

Cela étant, en attendant un règlement qui pourrait mettre plusieurs mois à survenir, plusieurs hypothèses demeurent en plan. La création d'une nouvelle ligue par les joueurs reste une possibilité. Le recours par les équipes de la LNH à des joueurs de remplacement n'est pas à écarter. Nul ne sait par ailleurs ce qu'il adviendra du repêchage amateur, dont la jeune merveille Sidney Crosby serait assurément le premier choix (M. Bettman a déclaré hier qu'un repêchage aura nécessairement lieu avant la reprise des activités).

Par ailleurs, en ce qui a trait au sort des clubs de la LNH, le commissaire a assuré que l'annulation de la saison ne provoquerait aucune dissolution. «Nous devons désormais nous préoccuper non du présent ou des développements à court terme mais de l'avenir de nos 30 équipes», a-t-il dit.

Or cet avenir paraît, dans bien des cas, incertain. Même à Montréal, où les supporters sont «loyaux et passionnés», la pente à remonter pour retrouver le faveur du public sera abrupte, a commenté hier le président du Canadien, Pierre Boivin, qui a qualifié la tournée des événements de «tragique» et son sentiment à l'égard de l'opinion des fans de «craindre profonde». On imagine dès lors l'ampleur

CHUM

Chose certaine, SNC-Lavalin ne pouvait ignorer que depuis 2001, il existe un document de travail guidant le gouvernement dans les analyses de risques (*Les lignes directrices pour la réalisation des évaluations de conséquences sur la santé des accidents industriels majeurs et leur communication au public*), établi par le Bureau des mesures d'urgence de la Direction de la santé publique (DSP) de Montréal. La probabilité en est totalement exclue.

Selon le toxicologue Luc Lefebvre, auteur de ce guide gouvernemental, se limiter à un calcul des probabilités d'accidents n'est pas valable: le croisement des conséquences avec les probabilités mène à conclure à un risque relatif. Or il faut établir les scénarios des diverses catastrophes possibles pour s'y préparer et réduire le risque, fait valoir M. Lefebvre.

Par exemple, un nuage toxique émanant d'un déversement d'acide nitrique parcourt 1,5 mètre par seconde. Si la zone d'impact se trouve à moins d'un kilomètre du futur CHUM, devra-t-on procéder à l'évacuation de l'hôpital ou au confinement des malades et de tout le personnel? Pour l'instant, aucune réponse n'est donnée à ce type de question, du moins publiquement.

La commission Mulroney-Johnson a invité M. Lefebvre lors de ses travaux, l'année dernière, afin d'être éclairée sur les étapes, les règles et les paramètres dont les analyses de vulnérabilité devraient être dotées. Hormis cette courte rencontre, la DSP de Montréal n'a pas été mise à contribution dans le délicat dossier du CHUM, tant sous le gouvernement précédent qu'aujourd'hui. L'avis de la DSP de Montréal est toutefois systématiquement sollicité lorsqu'une industrie qui s'implante dans la région pourrait produire des contaminants susceptibles d'atteindre la population. La construction du futur CHUM est un dossier institutionnel pour lequel il n'existe pas de processus d'analyse similaire.

Par contre, le gouvernement du Québec a adopté en 2001 la loi 173 sur la sécurité civile afin, justement, de permettre l'évaluation des risques. Mais voilà, la réglementation nécessaire à son application n'a jamais été instaurée.

L'étude de SNC-Lavalin est basée sur les travaux que la firme avait elle-même effectués il y a quatre ans à propos de la sécurité du site d'alors, soit le 6000, rue Saint-Denis. Tout comme le site d'Outremont, le 6000, rue Saint-Denis, est traversé par une voie ferrée où transitent des matières dangereuses. Cet élément avait d'ailleurs été retenu par la commis-

sion Mulroney-Johnson pour rejeter l'idée de construire le CHUM à cet endroit.

Un expert en gestion de risques majeurs du ministère de la Sécurité publique s'était penché en 2001 sur l'analyse de SNC-Lavalin. Le document, dont *Le Devoir* a obtenu copie, condamne tant la méthodologie, jugée «déficente», que l'adéquation faite entre les conséquences et les probabilités, ce qui a permis à SNC-Lavalin de juger acceptable la construction d'un hôpital à proximité d'une voie ferrée.

«Lorsqu'on connaît les conséquences potentielles d'accidents industriels majeurs pour une zone d'étude [...], la seule justification pour établir une institution hospitalière ou scolaire à l'intérieur de la zone de risques de mortalité (au minimum de 1,7 km selon les données incomplètes présentées par le promoteur), c'est qu'on a une certitude raisonnable que les premiers intervenants vont pouvoir confiner ou évacuer à temps les personnes touchées. Ce qui serait extrêmement improbable (<10⁻⁶ ?) [ou une chance sur un million] pour ce projet, étant donné la nature et la grosseur de l'institution prévue», peut-on lire dans cette critique.

Aussi, l'expert note certains oublis dans l'analyse de la firme d'ingénierie. «Le promoteur s'est restreint à ne considérer qu'un wagon par substance étudiée pour le calcul des conséquences d'un accident impliquant cette substance. L'utilisation d'un tel concept réducteur fait en sorte que des accidents industriels majeurs impliquant plusieurs wagons-citernes, aux probabilités qui sont loin d'être négligeables, tel que l'accident ayant impliqué 34 des 68 wagons de l'Ultra-train le 30 décembre 1999 à Mont-Saint-Hilaire, ne sont pas considérés dans "l'analyse de vulnérabilité" présentée par le promoteur», écrit l'expert du ministère de la Sécurité publique.

Cet expert ajoute que «la méthodologie présentée par le promoteur est [...] similaire à celle qui fut suivie pour le projet Soligaz en 1990. Rappelons que ce projet a été refusé par le gouvernement du Québec, notamment à cause de la méthodologie déficiente de l'analyse de risques.»

Le gouvernement dispose de ces données grâce au rapport du comité interministériel déposé en décembre dernier. Le premier ministre Jean Charest a déjà décrété mardi qu'il n'est pas question de rendre public ce document dans le cadre de la commission parlementaire spéciale qui se déroulera le 28 février ainsi que les 1^{er}, 2 et 3 mars sur le dossier du CHUM.

Le Devoir

HYDRO

SUITE DE LA PAGE 1

En attendant que ces systèmes soient installés, Hydro a promis d'assurer un gardiennage continu de 40 de ses 57 barrages. Ces mesures n'étaient vraisemblablement pas en place hier en fin d'après-midi puisqu'un deuxième journaliste, de TVA cette fois-ci, a réussi à pénétrer dans le poste de transformation de LG-2, à la Baie-James. Pendant environ 25 minutes, le journaliste Maxim Landry a pu circuler dans l'installation, s'asseyant même dans un camion où les clés étaient restées dans le contact.

Hydro-Québec mène par ailleurs une enquête pour déterminer si le journaliste de Radio-Canada Christian Latreille a pu bénéficier de l'aide d'un employé pour avoir accès au complexe LG-2. La bande d'une caméra de surveillance montre en effet que la voiture du journaliste a été précédée de quelques minutes par un véhicule d'Hydro qui a ouvert la porte du tunnel. La fourgonnette d'Hydro serait sortie peu après celle de M. Latreille, son chauffeur refermant la porte derrière lui.

Les syndicats d'Hydro-Québec ont d'ailleurs précisé hier qu'ils n'avaient rien à voir avec cette intrusion. Le président du Syndicat des employés de métiers, Richard Perreault, a néanmoins dit avoir été sollicité par M. Latreille pour «aider à aller à la Baie-James et lui présenter des gars qui pourraient l'aider à visiter l'installation», ce qu'il a refusé de faire. À l'instar de leur employeur, les syndicats ont voulu se faire rassurants pour ce qui est de la sécurité de l'infrastructure hydroélectrique. «Il y a des lacunes, mais ce n'est pas majeur», a soutenu le conseiller syndical du Syndicat canadien de la fonction publique, Charles Paradis.

Lors de l'entrée en fonction de M. Caillé, en 1997, Hydro avait démantelé la Sûreté d'Hydro-Québec, un véritable service de police interne, formé de 188 agents armés, disposant d'un mandat d'enquête, pour les remplacer par des agents de sécurité moins rémunérés.

André Caillé se défend cependant d'avoir rogné sur la sécurité. «Ce n'est pas une question de réduire les mesures de sécurité, c'est une question de faire mieux», a dit M. Caillé, précisant que les budgets alloués à la sécurité n'ont jamais été amputés.

Pour le spécialiste en sécurité Martin Courcy, qui a réalisé une étude sur la sécurité des installations d'Hydro en 1992, il est hasardeux de miser uniquement sur des systèmes de sécurité. «Quand on confie la sécurité à des systèmes de sécurité, cela a une tendance à se détériorer. Par exemple, quand on met juste des contrôles d'accès, les gens ont tendance à laisser [la porte] ouverte», a fait observer M. Courcy. Ce psychologue de formation ne craint pas tant une menace terroriste qu'une occupation de la centrale par un groupe de pression (écologiste, par exemple) ou un individu perturbé mentalement.

À Montebello, où les députés libéraux étaient réunis en caucus, le premier ministre Jean Charest s'est dit «surpris» de la facilité avec

laquelle on pouvait circuler dans les installations d'Hydro-Québec.

En revanche, M. Charest a réitéré sa confiance en M. Caillé. «Hydro-Québec est une société d'État qui a beaucoup, beaucoup d'activités, et je ne m'attends pas à ce qu'elle soit exempte de controverses de temps en temps. M. Caillé fait bien son travail.» Selon M. Charest, il n'y a pas lieu d'affirmer que M. Caillé est directement responsable de cette situation.

Soulignant que l'enjeu de la sécurité avait supplanté en importance celui du commerce dans les relations entre le Canada et les États-Unis, M. Charest a dit qu'il n'était pas préoccupé par la réaction des Américains face aux manquements révélés chez Hydro-Québec. «Les Américains savent très bien — j'ai eu l'occasion de le dire la dernière fois que j'étais aux États-Unis, pas plus tard qu'il y a une dizaine de jours, à l'université Columbia — que ça reste toujours une priorité pour nous, au Québec, la sécurité.»

Hydro a néanmoins dû rassurer plusieurs partenaires du nord-est des États-Unis au cours des deux derniers jours. «Ils sont préoccupés par la situation et c'est très compréhensible», a déclaré M. Vandal.

Plus tôt en matinée, le ministre de la Sécurité publique, Jacques Chagnon, avait annoncé que la Sûreté du Québec devait analyser les procédures et les protocoles de sécurité dont font l'objet les installations d'Hydro-Québec et lui fournir un rapport d'ici quelques semaines. M. Chagnon s'est dit «sidéré» par le manque de sécurité qui affecte les grands barrages d'Hydro-Québec. Cette demande d'évaluation de la SQ ne représente toutefois pas une forme de tutelle de la société d'État. «On peut trouver des moyens d'organiser la sécurité d'Hydro-Québec sans parler de tutelle», a-t-il dit.

De son côté, le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Sam Hamad, a indiqué qu'il avait demandé à M. Caillé un rapport complet sur la sécurité des ouvrages et du réseau d'Hydro-Québec. «La sécurité, ce n'est pas une question négociable [sic]», a-t-il répété.

Bien qu'il trouve «inacceptable» la situation révélée dans le rapport sur celle-ci s'avère, M. Hamad s'est voulu rassurant. «Regardez le score d'Hydro-Québec. Depuis plusieurs années, il n'y a pas eu d'accident. Nous sommes chanceux et heureux de cela», a-t-il ajouté.

Le chef de l'opposition officielle, Bernard Landry, s'est quant à lui dit «consterné» par le manque de surveillance des grandes installations hydroélectriques et a accusé le premier ministre Jean Charest de se laver les mains de l'inquiétude de la population.

De son côté, le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, a dit s'inquiéter de la gestion de ce dossier par «deux des ministres les plus faibles» du cabinet, soit Sam Hamad, des Ressources naturelles, et Jacques Chagnon, de la Sécurité publique.

Le Devoir
Avec La Presse canadienne

Gary Bettman

REUTERS

du boulot à abattre dans des villes n'ayant aucune tradition de hockey comme Nashville, Raleigh-Durham, Atlanta, Phoenix ou Miami.

Néanmoins, comme entre deux maux il fallait choisir le moindre, M. Boivin a déclaré que l'annulation de la saison était devenue inévitable et qu'une modification en profondeur de la façon de fonctionner de la LNH était nécessaire pour permettre au Canadien d'atteindre ses objectifs, à savoir «présenter une équipe compétitive année après année» et «œuvrer à l'intérieur d'un système économique stable». «Il n'était pas question de se contenter d'un Band-Aid» pour régler un problème aussi lourd, a-t-il dit.

Selon Pierre Boivin, le Canadien «n'aurait pas pu vivre» avec un plafond de 49 millions \$US; pis encore, l'offre de 42,5 millions \$US soumise par la ligue avait déjà dépassé la limite de l'acceptable. Cela, même si, en ne jouant pas, le Canadien perd plus d'argent — bail emphytéotique, Centre Bell, taxes municipales — qu'il n'en perdrait si la saison avait lieu.

C'est la première fois dans l'histoire du sport professionnel majeur en Amérique du Nord qu'une saison complète est annulée en raison d'un conflit de travail. Et ce ne sera que la deuxième fois depuis sa création, en 1893, que la coupe Stanley ne connaîtra pas de vainqueur: en 1919, la finale entre Montréal et Seattle avait été interrompue en raison de l'épidémie de grippe espagnole consécutive à la Première Guerre mondiale.

Il y a une douzaine d'années, un dirigeant peu connu de l'Association nationale de basketball, Gary Bettman, étiqueté génie du marketing, est devenu commissaire de la Ligue nationale de hockey. Il devait présider à son essor. C'est exactement le contraire qui s'est produit.

La LNH en est à son deuxième lock-out prolongé en une décennie. Pendant cette décennie, on a procédé à une fuite en avant sous la forme d'expansions à répétition — dans des marchés exogènes, alors que des villes mordues comme Québec et Winnipeg perdaient leur équipe — qui ont sans doute séduit certains propriétaires heureux d'encaisser rapidement mais qui en ont conduit plusieurs à des dépenses inconsidérées en salaires et provoqué une dilution des effectifs qui a abaissé le calibre de jeu. La LNH a une formule de partage des revenus négligeable et est sans contrat de télévision qui vaille la peine d'en parler. Le prix des billets, de la vente desquels la LNH tire plus de la moitié de ses revenus, est exorbitant. Quantité d'amateurs se sentent aliénés.

Si quelqu'un sait où tout cela s'en va, il est bougrement futé.

Le Devoir